

Protection du Mont-Kaaikop : proposition d'aire protégée



© SNAP Québec, Marion Depoister

Plein aire 
Pour des territoires
vivants et **protégés!**

 **SNAP**
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

À propos de l'initiative Plein aire

Plein aire – Pour des territoires vivants et protégés est une initiative de la SNAP Québec, soutenue financièrement par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle vise entre autres à soutenir des projets stratégiques de création d'aires protégées ou de corridors écologiques au sud du 49^e parallèle, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux. Elle cherche ainsi à promouvoir la protection des milieux naturels de proximité et le besoin de reconnexion à la nature des collectivités.

www.snapquebec.org/plein-aire

Porteur de la proposition



La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop est un collectif citoyen bénévole. Son approche est structurée, respectueuse, rigoureuse et déterminée. La SNAP Québec soutient les démarches de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop depuis ses débuts.

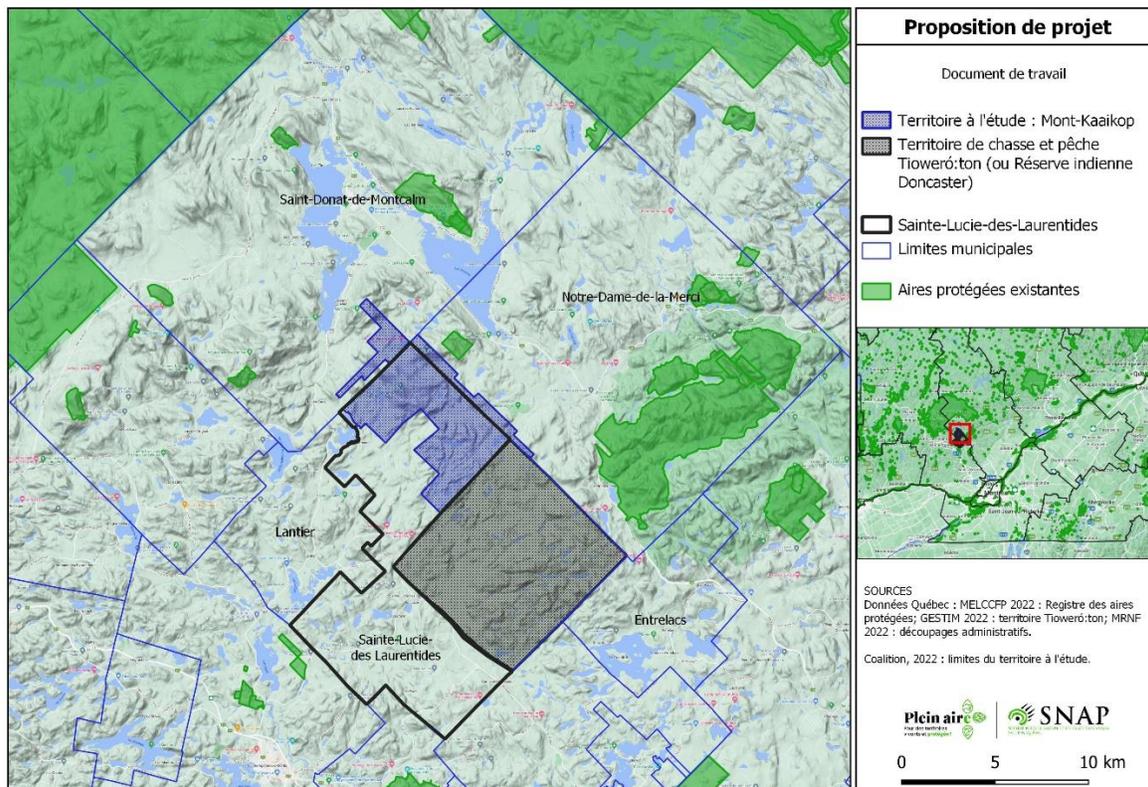
Sommaire exécutif

La présente proposition préliminaire de projet vise la protection du Mont-Kaaikop (autrefois nommé mont Legault), situé majoritairement à Sainte-Lucie-des-Laurentides (région des Laurentides), **ce qui représenterait un gain de 40,5 km² pour la région naturelle du Massif du mont Tremblant**. À l'heure actuelle, environ 10 % de cette région est protégée et 95 % des aires protégées y font moins de 10 km² (détails à la section 3). La protection du Mont-Kaaikop accroîtrait ainsi la représentativité de cette région naturelle dans le réseau d'aires protégées du Québec.

Plus spécifiquement, la protection du Mont-Kaaikop permettrait de protéger de façon pérenne :

- Le deuxième plus haut massif de la région des Laurentides (après celui du mont Tremblant) et ses paysages d'intérêt ;
- Une mosaïque de forêts anciennes d'altitude, denses et intègres ;
- Un « noyau » d'intérêt de l'écorridor Oka-Tremblant, tracé par Éco-corridors laurentiens, et de l'écorridor Kaaikop-Ouareau, en discussion dans la MRC de la Matawinie (un autre projet Plein aire, porté par ÉCKO) ;
- Un réseau hydrique alimentant les bassins versants de deux rivières d'importance (soit les rivières L'Assomption et du Nord) ;
- Les investissements en recherches universitaires dédiées à l'étude des forêts anciennes et portées par l'Institut des Sciences de la Forêt Tempérée (ISFORT) et par la firme Capital Nature.

En novembre 2022, une résolution d'appui à la protection du Mont-Kaaikop a été adoptée par la MRC des Laurentides (représentant 20 municipalités).



Localisation du territoire à l'étude, à Sainte-Lucie-des-Laurentides (Laurentides).

Aparté sur la gouvernance du projet

À l'heure actuelle, la gouvernance du projet se décline comme suit :

Organisme porteur du projet

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (ci-après, Coalition)

Coordination

Claude Samson Président de la Coalition

Comité de suivi

Marie-Pierre Beauvais Chargée de projets – Aires SNAP Québec
 protégées Sud du Québec

Pier-Olivier Boudreault Directeur de la conservation SNAP Québec

Équipe de travail

André Goulet Soutien à la coordination, Institut Aménagiste des territoires naturels, ing.f. M.Sc.
 des Territoires, organisme de médiateur IMAQ
 conservation

Serge Hayman Vice-président de la Coalition

Anne Lauzon Trésorière de la Coalition

Diane Bellon Secrétaire de la Coalition

Sophie Chénier Administratrice de la Coalition

Jean Deschênes Administrateur de la Coalition

Serge Chénier Administrateur de la Coalition

Gérard Szaraz Conseiller Ancien Forestier en chef du Québec

Sylvain Delagrangé Conseiller Professeur-chercheur à l'ISFORT (UQO)

Table des matières

À propos de l'initiative Plein aire	1
Sommaire exécutif	2
Liste des cartes	6
Liste des figures.....	6
Liste des tableaux.....	6
1. Introduction	7
1.1 Objectifs et vision	7
1.2 Évolution du projet de protection	9
1.2.1 Les efforts de la municipalité.....	9
1.2.2 Mobilisation régionale et multiplication des appuis	10
2. Portrait du territoire	11
2.1 Situation géographique	11
2.1.1 Localisation	11
2.1.2 Superficie et limites.....	11
2.1.3 Aires protégées existantes	11
2.2 Milieu physique	12
2.2.1 Géologie et géomorphologie	12
2.2.2 Hydrographie.....	13
2.3 Milieu biologique.....	15
2.3.1 Connectivité écologique	15
2.3.2 Faune, flore et espèces d'intérêt.....	17
2.3.3 Écosystèmes forestiers	18
2.4 Occupations et usages du territoire.....	26
2.4.1 Communautés autochtones	26
2.4.2 Affectations du territoire public.....	26
2.4.3 Droits forestiers.....	27
2.4.4 Titres miniers	28
2.4.5 Récréotourisme	29
3. Plaidoyer pour la création d'une réserve de biodiversité au Mont-Kaai kop.....	31
3.1 Justification socioécologique.....	31
3.1.1 Protéger une base de recherche sur les vieilles forêts.....	31
3.1.2 Soutenir la création d'un réseau écologique résilient.....	32
3.1.3 Améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial	32

3.2 Justification économique	33
3.2.1 Sauvegarder un milieu naturel de proximité essentiel au récréotourisme laurentien	33
3.2.2 Maintenir de précieux services écosystémiques	35
3.3 Un régime d'usage compatible avec le statut de réserve de biodiversité	37
Pour un usage communautaire du territoire.....	39
Annexe A. Chantier Legault.....	40
Annexe B. Résolution d'appui de Sainte-Agathe-des-Monts 2022-07-303	41
Annexe C. Résolutions d'appui du monde municipal à la Coalition (07-11-2022)	42
Annexe D. Résolution d'appui de la MRC des Laurentides à la protection du Mont-Kaaikop	44
Annexe E. Exemples d'arbres anciens observés au Mont-Kaaikop	45
Annexe F : Proposition de zonages pour le territoire à l'étude	46

Liste des cartes

Carte 1. Localisation du territoire à l'étude, à Saint-Lucie-des-Laurentides (Laurentides).....	11
Carte 2. Mont-Kaaikop et sous-régions écologiques.....	12
Carte 3. Bassins versants sur les territoires du Mont-Kaaikop.....	13
Carte 4. Milieux humides potentiels du Mont-Kaaikop.	14
Carte 5. Ravage d'original au Mont-Kaaikop.....	15
Carte 6. Localisation des principaux noyaux reliés par le Mont-Kaaikop.....	16
Carte 7. Occurrences d'espèces fauniques en situation précaire à proximité du Mont-Kaaikop	17
Carte 8 Principaux peuplements forestiers retrouvés au Mont-Kaaikop.....	18
Carte 9. Étages supérieurs de végétation au Mont-Kaaikop.....	20
Carte 10. Localisation et âge des vieux peuplements du Mont-Kaaikop.....	22
Carte 11. Étages supérieurs de végétation et classes d'âge des peuplements du Mont-Kaaikop.	23
Carte 12. Affectations du territoire public, sur et aux alentours du Mont-Kaaikop.....	26
Carte 13. Titres miniers actifs et expirés, sur et aux environs du Mont-Kaaikop.....	28
Carte 14. Baux et droits consentis sur le Mont-Kaaikop, et sentiers pédestres.....	29

Liste des figures

Figure 1. Complexe de milieux humides à la jonction du mont Kaaikop et du territoire Tioweró:ton.....	14
Figure 2. Mont-Kaaikop et zones de rusticité.....	19
Figure 3. Extrait du Recueil du ministère des Forêts, visant à protéger les vieilles forêts des Laurentides et de Lanaudière.....	22
Figure 4. Extrait du Plan multiressource de la MRC des Laurentides.	27
Figure 5. Tournée universitaire d'étudiant/es au deuxième cycle de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT)	31
Figure 6. Valeurs des services écosystémiques pour le Mont-Kaaikop.....	36

Liste des tableaux

Tableau 1. Informations concernant la géologie et la géomorphologie du Mont-Kaaikop.....	12
--	----

1. Introduction

En 2020, le Québec a été parmi les premiers au Canada à atteindre la cible de protection de 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce¹. Malgré ce bond, les écosystèmes au sud du 49^e parallèle sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées du Québec.

Les changements climatiques et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités. Si la conservation et le rétablissement de la connectivité écologique sont des stratégies majeures pour accroître la résilience des écosystèmes, elles contribuent aussi à l'économie locale et à l'adaptation des collectivités aux changements environnementaux. En effet, les milieux naturels jouent un rôle capital, notamment en matière de services écologiques : purification de l'air et de l'eau, plein air et réduction du stress, réduction des inondations, séquestration du carbone atmosphérique, etc.

Ainsi, en avril 2021, le Québec s'est engagé à respecter les prochaines cibles internationales en matière de biodiversité et à contribuer à l'atteinte de celles-ci². Tous les acteurs territoriaux devront mettre l'épaule à la roue, des municipalités aux MRCs, en passant par les groupes locaux. C'est dans cet esprit que s'articule le **projet de protection du Mont-Kaaikop**, porté depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (ci-après, la Coalition) et la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Les prochaines sections de cette proposition préliminaire présenteront l'historique et les appuis au projet, le portrait des territoires du Mont-Kaaikop et son apport pressenti au réseau d'aires protégées du Québec, en plus de détailler les arguments en faveur de sa désignation comme **réserve de biodiversité**.

1.1 Objectifs et vision

- Situation des aires protégées dans les Laurentides : 8,89 % du territoire terrestre protégé³.
- Objectif : le présent projet de protection vise à protéger le Mont-Kaaikop, un « noyau » d'intérêt de conservation de 40,5 km², chevauchant les territoires de deux MRC (soit, 31 km² dans la MRC des Laurentides, dans les Laurentides et 9 km² dans la MRC Matawinie, située dans Lanaudière).
- La création d'une aire protégée au Mont-Kaaikop permettrait de protéger :
 - Le deuxième plus haut massif de la région des Laurentides (après celui du mont Tremblant) et ses paysages d'intérêt ;
 - Des forêts anciennes d'altitude, denses et intègres ;
 - Un « noyau » d'intérêt de l'écocorridor Oka-Tremblant, tracé par Éco-corridors laurentiens, et de l'écocorridor Kaaikop-Ouareau, en discussion dans la MRC de la Matawinie (un autre projet Plein aire, porté par ÉCKO) ;
 - Un réseau hydrique alimentant les bassins versants de deux importantes rivières (soit L'Assomption et du Nord) et incluant cinq lacs en altitude, des marais et tourbières, en plus de nombreux cours d'eau intermittents et permanents ;
 - La « réserve de ciel étoilé » la plus près de Montréal (véritable noirceur), en raison de la vastitude du territoire et de sa forte naturalité⁴;

¹ [Québec respecte son engagement et réussit à protéger 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce](#), Communiqué de presse, publié par Québec le 17 décembre 2020.

² [Québec prêt à transformer 30 % du territoire en aires protégées](#), Radio-Canada, publié le 22 avril 2021.

³ [Carte interactive](#) du Registre des aires protégées du MELCC (mise à jour : septembre 2022).

⁴ Selon le site www.darksitefinder.com

- Un îlot écologique fragile de rusticité 3a au cœur de la zone de rusticité 3b (uniquement en raison de l'altitude du Mont-Kaaikop) ;
- Les investissements pour des recherches universitaires de l'Institut des Sciences de la Forêt Tempérée (ISFORT), de la firme Capital Nature et de l'Institut des territoires dédiées à l'étude des vieilles forêts.

À ce jour, la Coalition a investi **plus de 103 000 \$**, notamment en études scientifiques pour documenter la richesse du Mont-Kaaikop, avec l'appui de citoyens, d'organismes locaux, de municipalités régionales de comté et de fondations environnementales.

Quant à la valeur du temps volontaire consacré par les membres de la Coalition, elle dépasse largement les 500 000\$ (à un t/h minimal de 25\$)⁵. C'est la première fois au Québec qu'un groupe citoyen bénévole documente avec cette profondeur un projet de conservation.

Si la Coalition n'est pas opposée aux coupes forestières, elle croit fermement que certains territoires aux attributs uniques et fragiles comme le Mont-Kaaikop méritent une attention particulière et nécessitent leur retrait des zones dédiées à l'aménagement forestier.

⁵ Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop. 2021. Sommaire des enjeux : document résumé au 8 avril 2021. p. 1. Transmis à la SNAP Québec par la Coalition lors des discussions pour Plein aire. Disponible sur demande.

1.2 Évolution du projet de protection

La Coalition est issue d'une mobilisation citoyenne à la suite de l'annonce de coupes forestières (chantier Legault ; Annexe A)⁶ au printemps 2013. Selon les plans de coupe de l'époque, le réseau de sentiers, géré depuis plus de 85 ans par la coopérative de solidarité de plein air L'Interval (ci-après, L'Interval), aurait été impacté de même que les forêts anciennes d'altitude du Mont-Kaaikop⁷.

La Coalition, ainsi que six autres organisations, ont déposé un mémoire dans le cadre d'un processus de règlement des différends prévus aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF ; nouvellement en vigueur à l'époque). Essuyant un rejet de ses propositions, la Coalition a ensuite demandé un moratoire d'un an au gouvernement du Québec afin d'ouvrir le dialogue avec la communauté et de mieux évaluer l'impact des coupes prévues. Face à l'impasse des discussions, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, soutenue par la Coalition, s'est adressée à la Cour supérieure et a obtenu une injonction interlocutoire pour contrer temporairement les coupes le 31 janvier 2014 (défendeurs : Groupe Crête Division Riopel inc., Scierie Carrière Ltée, ministères des Ressources naturelles, ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs, Conférence régionale des élus des Laurentides).

1.2.1 Les efforts de la municipalité

La municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a tenté à plusieurs reprises de protéger le Mont-Kaaikop, notamment par la rédaction en 2013 d'un *Plan de conservation pour la création d'une aire protégée au Mont-Kaaikop* et d'une *étude détaillée*. Cette étude, produite par son service d'urbanisme, devait être soumise au conseil des maires de la MRC des Laurentides afin d'amorcer les démarches de protection auprès du ministère de l'Environnement. Or, le conflit entre la municipalité et le ministère des Ressources naturelles a mis un frein au processus. L'étude a finalement été transmise à la MRC en janvier 2014⁸.

À la suite de l'étude du dossier, le Tribunal a conclu notamment que la consultation n'avait pas été effectuée correctement, que le ministère des Forêts n'avait pas respecté adéquatement les dispositions de la LADTF avant d'autoriser la récolte d'arbres et que le dossier comportait plusieurs éléments confus (notamment, positions du MRNF, procédure du comité de règlement de différends) et, enfin que la récolte d'arbres sur le Mont-Kaaikop causerait un **préjudice irréparable à la municipalité**⁹.

La municipalité, la Coalition et L'Interval ont également mentionné la nécessité d'effectuer des inventaires forestiers supplémentaires pour déterminer la valeur écologique du Mont-Kaaikop. En 2014, la Coalition a d'ailleurs commandé un mémoire à cet effet et la firme Horizon multiressource y concluait qu'il « était plausible que des écosystèmes forestiers exceptionnels soient présents dans les secteurs d'intervention planifiés »¹⁰.

Mentionnons que le ministère ne disposait d'aucune mise à jour sur l'état des vieilles forêts lors de l'octroi des droits de coupe, en raison « de la charge actuelle de travail pour le personnel du Ministère »¹¹, se basant donc sur le plan d'affectation des terres publiques de 1989¹².

⁶ Le chantier Legault prévoyait « des coupes partielles (< 50% prélèvement) et des coupes de régénération (CMO 51 – 80 % prélèvement) y ont été planifiées par le ministère selon un patron de récolte daté du 2013-11-25 ». Extrait (p. 6) du rapport suivant : Horizon multiressource. 2014. *Diagnostic écologique partiel du mont Kaaikop*, 38 pages. [Disponible en ligne](#).

⁷ Jugement de la Cour supérieure du Québec, no 500-17-080431-136, p. 11. Le Jugement est [disponible en ligne](#).

⁸ Idem, p. 15.

⁹ Idem, p. 25.

¹⁰ Idem, p. 20.

¹¹ Idem, p. 12.

¹² Idem, p. 6.

1.2.2 Mobilisation régionale et multiplication des appuis

Depuis le jugement de la Cour supérieure du Québec obtenu en 2014, la Coalition poursuit le travail initié par la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour la création d'une aire protégée au Mont-Kaaikop.

Son travail de concertation et de mobilisation a permis d'obtenir des résolutions d'appui (voir en exemple la résolution de Sainte-Agathe-des-Monts ; Annexe B) des municipalités suivantes (en date du 7 novembre 2022 ; Annexe C) :

- Sainte-Lucie-des-Laurentides (depuis 2013)
- Amherst
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- La Conception
- Labelle
- Lac-Tremblant-Nord
- Lantier
- Mont-Blanc
- Montcalm
- Val-David
- Val-Morin
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- L'Ascension (MRC Antoine-Labelle)
- Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (MRC Pays-d'en-Haut)

À ce jour, 75 % des municipalités de la MRC des Laurentides appuient sa protection, représentant 90 % de la population de cette MRC (Annexe C). **Qui plus est, le 23 novembre 2022, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a lui aussi appuyé formellement la « protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop »** (Copie de la résolution d'appui à l'Annexe D).

Mentionnons également que les maires de Sainte-Lucie-des-Laurentides et de Sainte-Agathe-des-Monts sont investis dans la démarche (représentations politiques, entrevues dans les médias locaux, etc.) et appuient particulièrement le projet de protection du Mont-Kaaikop.

À ces appuis politiques s'ajoutent ceux de :

- L'Interval, dont les activités récréotouristiques depuis 85 ans dépendent de l'intégrité du Mont-Kaaikop ;
- La communauté Kahnawá:ke, dont le territoire de chasse et pêche Tioweró:ton (nom officiel : Réserve indienne Doncaster), contigu au Mont-Kaaikop, bénéficie de sa présence et de son intégrité pour le déplacement des espèces ;
- Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides ;
- Abrinord (organisme de bassin versant des Laurentides) ;
- 10 associations locales de protection de l'environnement ;
- Tourisme Laurentides ;
- Loisirs Laurentides ;
- Plus de 12 000 personnes, issues de plus de 93 municipalités ;
- Plusieurs organisations environnementales nationales, dont la SNAP Québec, Nature Québec, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, la Fondation ÉCHO et le Réseau québécois des groupes écologistes.

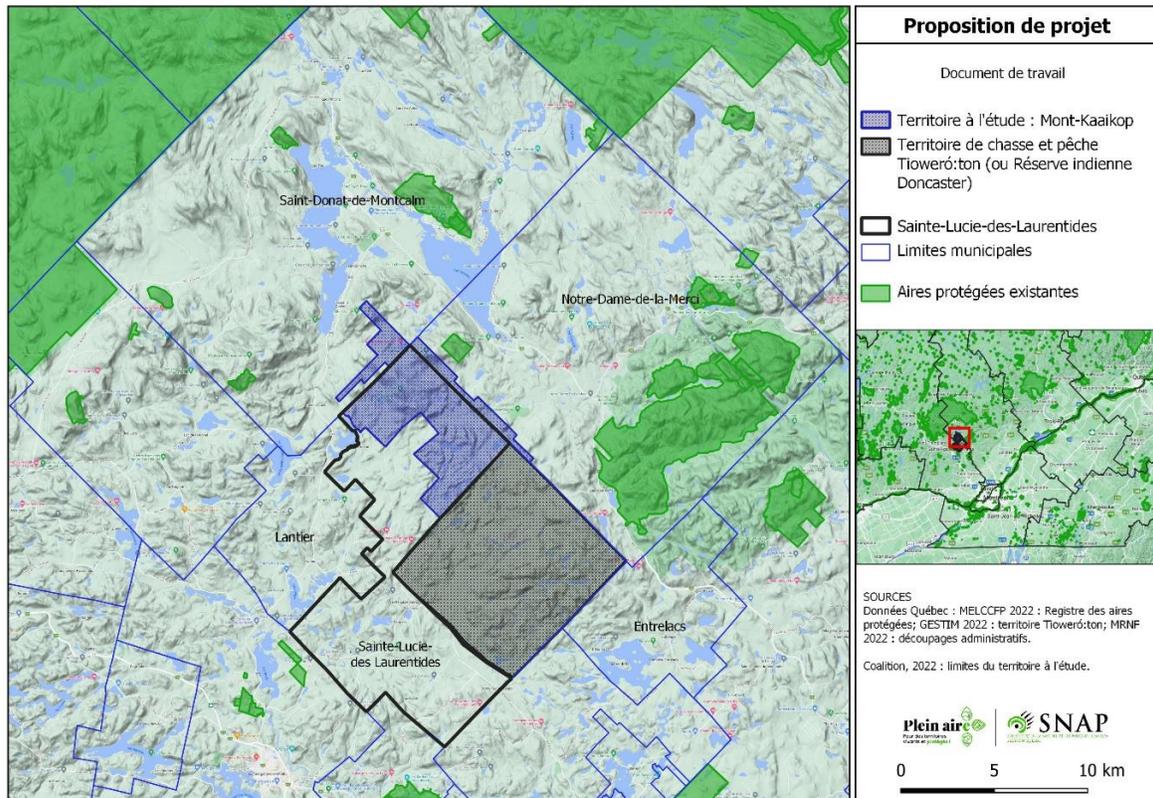
Enfin, le Mont-Kaaikop est identifié comme un site emblématique du paysage culturel patrimonial régional. Pour un aperçu des soutiens au projet de protection du Mont-Kaaikop, visionnez la capsule [Être appuyés, c'est avancer !](#) produite par la Coalition.

2. Portrait du territoire

2.1 Situation géographique

2.1.1 Localisation

Le Mont-Kaakop est principalement situé sur le territoire de **Sainte-Lucie-des-Laurentides** (31 km²), dans la MRC des Laurentides, mais chevauche aussi les territoires de Saint-Donat-de-Montcalm et de Notre-Dame-de-la-Merci situés dans la MRC de Matawinie (Lanaudière).



Carte 1. Localisation du territoire à l'étude, à Sainte-Lucie-des-Laurentides (Laurentides).

2.1.2 Superficie et limites

La superficie du territoire à l'étude est de 40,5 km².

Le territoire à l'étude pour le projet de protection du Mont-Kaakop couvre principalement le sommet du mont, et la partie ouest-sud-ouest de ses versants.

2.1.3 Aires protégées existantes

Pour l'heure, il n'existe aucune aire protégée dans la zone d'étude (carte ci-dessus). Une petite partie du versant nord-est du Mont-Kaakop est toutefois protégée par le Refuge biologique 06251R004.

Notons que les refuges biologiques visent à protéger des « forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec »¹³.

¹³ Québec. 2022. *Les refuges biologiques*. [En ligne](#).

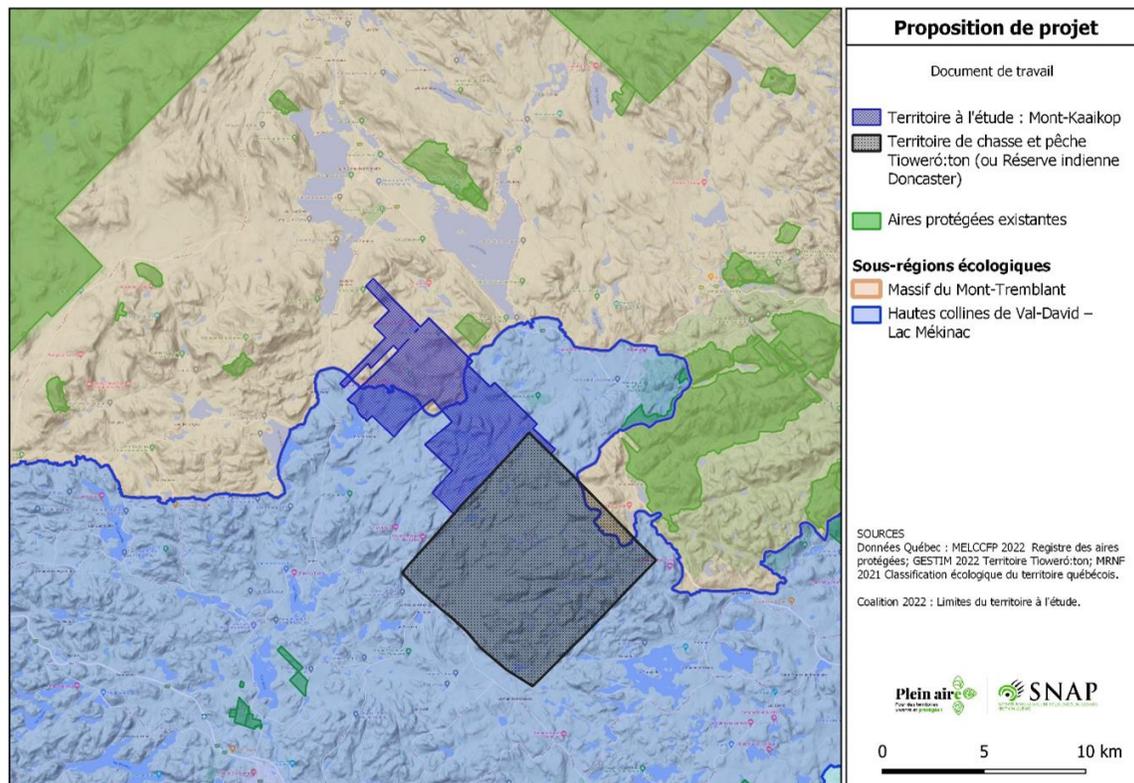
2.2 Milieu physique

2.2.1 Géologie et géomorphologie

Province naturelle	Laurentides méridionales
Région naturelle	Massif du mont Tremblant
Ensemble physiographique	Hautes collines de Saint-Donat-de-Montcalm
Districts écologiques	Moyennes collines du lac Ouareau Basses collines du Lac-de-la-Montagne-Noire Moyennes collines de Grande-Vallée
Type(s) de dépôt(s)	Morainiques
Géologie	Anorthosite Gneiss

Tableau 1. Informations sur la géologie et la géomorphologie du Mont-Kaakop, selon le cadre écologique de référence (2018)¹⁴.

Selon la classification écologique du territoire du ministère des Forêts du Québec (2021)¹⁵, le Mont-Kaakop fait également partie de la région écologique 3C, soit celle des Hautes collines du Bas-Saint-Maurice. Plus précisément, une partie de l'aire protégée pressentie est située dans la sous-région écologique des Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac, et l'autre, dans celle du Massif du mont Tremblant (Carte 2).



Carte 2. Mont-Kaakop et sous-régions écologiques, selon la classification écologique du territoire québécois.

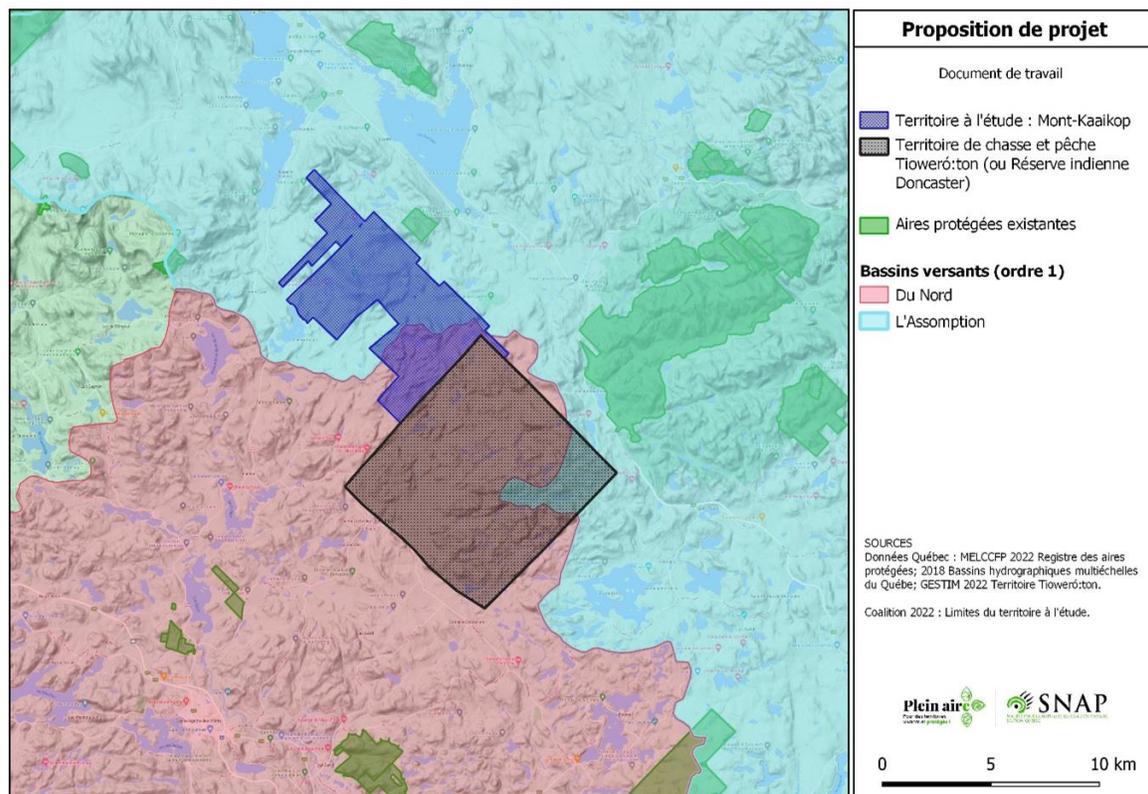
¹⁴ Disponible sur [Données Québec](#).

¹⁵ Disponible sur [Données Québec](#).

Mentionnons que l'altitude, dans la région écologique 3C, a un impact important sur les caractéristiques de la végétation¹⁶, comme en témoigne le Mont-Kaaikop. Cet aspect sera détaillé à la section 2.3.

2.2.2 Hydrographie

Le Mont-Kaaikop est situé en partie dans le bassin versant **du Nord** (territoire d'action de l'organisme de bassin versant Abrinord), et dans celui de **L'Assomption** (territoire d'action de l'organisme de bassin versant CARA) (bassins versants d'ordre 1 ; Carte 3).



Carte 3. Bassins versants sur les territoires du Mont-Kaaikop.

Selon la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (2019)¹⁷, diffusée par la Direction de la connaissance écologique du Québec, plusieurs marécages et tourbières seraient également présents sur le territoire (Carte 4, page suivante). Un complexe de milieux humides, d'une superficie de 1,54 km², a d'ailleurs été identifié par Abrinord à la jonction entre le Mont-Kaaikop et le Tioweró:ton (Réserve indienne Doncaster). Cette carte est disponible en ligne¹⁸ ; un extrait est présenté à la page suivante (Figure 1).

À noter qu'un complexe de milieux humides « est composé de milieux humides de types, de forme et de superficie variés qui sont juxtaposés les uns aux autres »¹⁹.

¹⁶ Ministère des Ressources naturelles. 2014. Guide de reconnaissance des types écologiques de la région écologique 3c – Hautes collines du Bas-Saint-Maurice, p. 2.1. [Disponible en ligne.](#)

¹⁷ Disponible sur [Données Québec.](#)

¹⁸ Disponible sur le [Portail interactif du Plan directeur de l'eau d'Abrinord.](#)

¹⁹ Lachance, D., G. Fortin et G. Dufour Tremblay (2021). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + Annexes. [En ligne.](#)

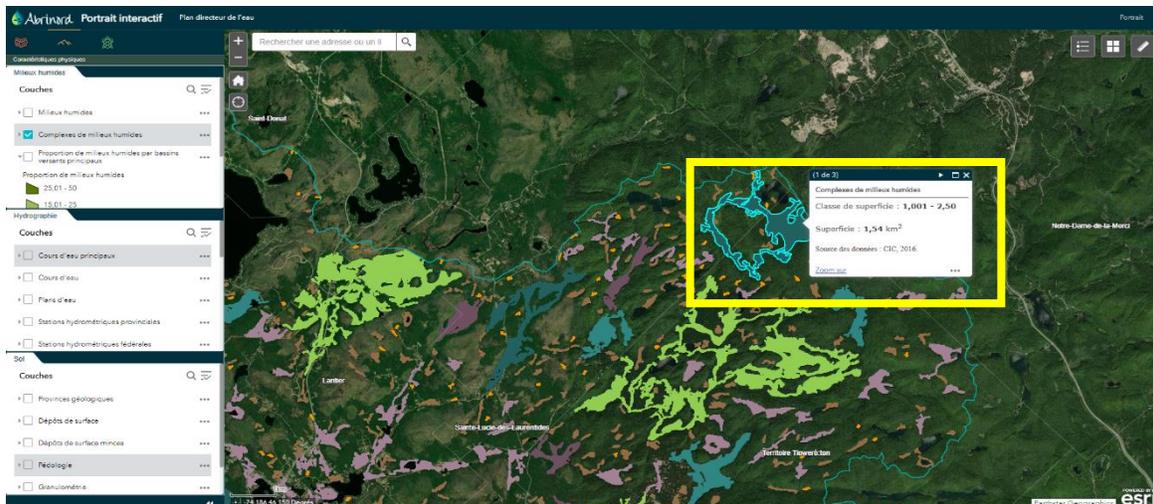
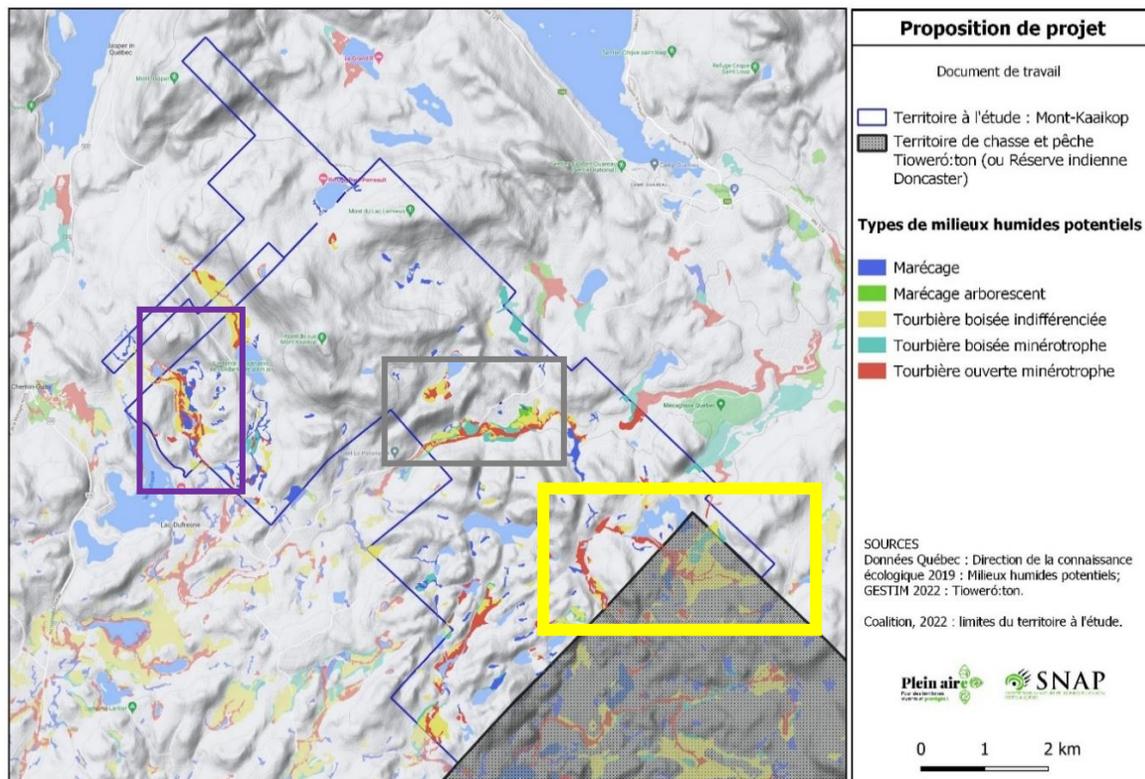


Figure 1. Complexe de milieux humides à la jonction du mont Kaaikop et du territoire Tioweró:ton. Extrait du portrait interactif du Plan directeur de l'eau d'Abrinord.



Carte 4. Milieux humides potentiels du Mont-Kaaikop.

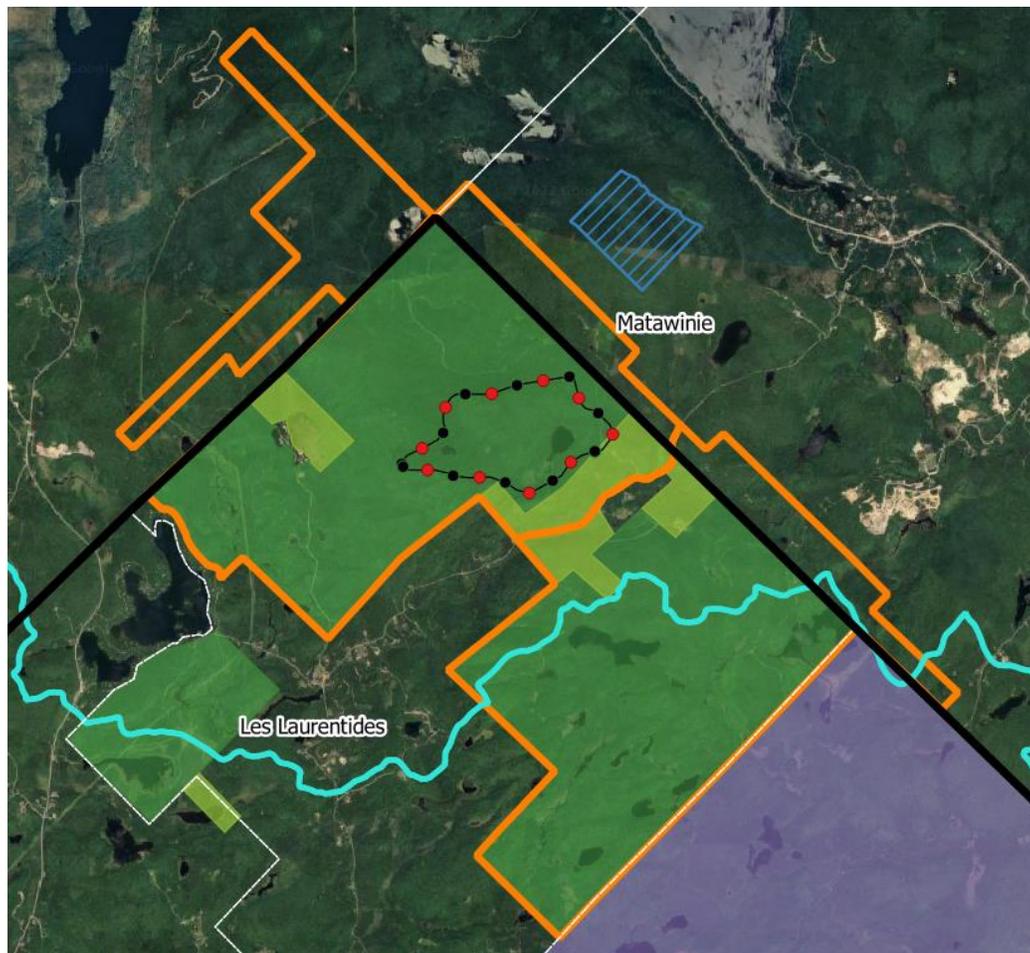
Comme en témoigne la carte 4 ci-haut, le Mont-Kaaikop recèlerait d'autres complexes de milieux humides, outre celui évoqué précédemment (encadré en jaune), dont un situé en plein cœur de la zone d'étude (encadré en gris) et un autre près du lac Dufresne (encadré en mauve). Le territoire pressenti comme aire protégée comporterait aussi plusieurs lacs et cours d'eau. Des inventaires écologiques supplémentaires permettraient de confirmer la présence de ces milieux humides et en déterminer précisément la valeur écologique.

2.3 Milieu biologique

2.3.1 Connectivité écologique

Il est désormais reconnu que la connectivité écologique, soit la circulation sans entrave des espèces, est essentielle à la santé des écosystèmes, notamment en contexte de crise climatique et d'effondrement de la biodiversité. En effet, si les aires protégées sont la pierre angulaire de la conservation de la nature, elles s'avèrent parfois insuffisantes dans certains paysages très anthropisés pour permettre aux espèces de s'adapter et de survivre. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) encourage donc les administrations à améliorer ou restaurer la connectivité écologique entre les zones protégées, afin de concrétiser de véritables réseaux écologiques²⁰.

Le Mont-Kaaikop est d'ailleurs un **carrefour stratégique pour la circulation des espèces**, puisqu'il assure la connectivité entre plusieurs zones forestières ou noyaux de conservation, soit le territoire Tioweró:ton (100 km²), le refuge biologique de la montagne Noire (73 ha), le parc national du Mont-Tremblant (134 km²), les parcs régionaux de la Forêt Ouareau (160 km²) et des Sept Chutes (20 km²) et le territoire mis en réserve Basilières-Kaël (pourvoirie du même nom) (20 km²). Un ravage d'original est d'ailleurs présent sur le Mont-Kaaikop (Carte 5).

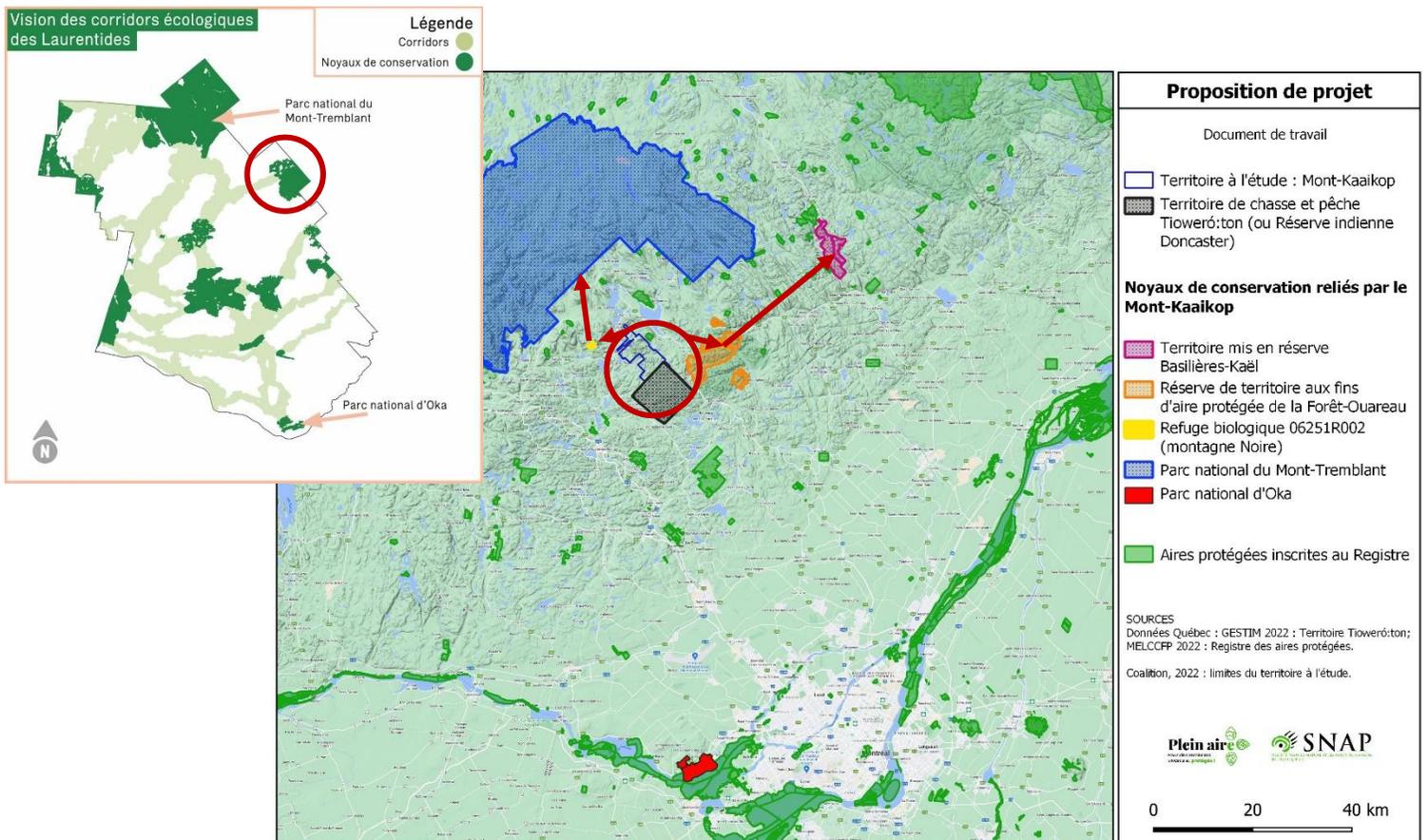


Carte 5. Ravage d'original au Mont-Kaaikop. Données provenant de S. Hayman, membre du conseil d'administration de la Coalition. Carte réalisée par A. Goulet, Institut des territoires, 2022.

²⁰ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). 2020. Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques. 146 pages. [Disponible en ligne.](#)

Le service d'éducation et de la conservation du parc national du Mont-Tremblant a également approché la Coalition pour l'installation d'un panneau d'interprétation à l'amorce des sentiers afin de « sensibiliser les utilisateurs de la zone périphérique du parc au rôle écologique essentiel du loup dans notre écosystème et à l'importance de sa conservation » (S. Gobeil, comms. pers., nov. 2022). **Cet effort de sensibilisation démontre avec force le lien écologique majeur existant entre le Mont-Kaaikop et le parc national du Mont-Tremblant, lien qui doit être protégé à jamais pour le bien de la grande faune notamment.**

Le Mont-Kaaikop est justement un « noyau » d'intérêt de l'écocorridor Oka-Tremblant, tracé par Écocorridors laurentiens pour accroître la résilience des écosystèmes en contexte de crise climatique²¹. Cet écocorridor fait partie de l'initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ).



Carte 6. Localisation des principaux noyaux reliés par le Mont-Kaaikop. Les flèches rouges représentent la connectivité potentielle entre les noyaux.

À l'est, l'écocorridor Oka-Tremblant pourrait être prolongé vers Lanaudière jusqu'à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (dans la réserve faunique Mastigouche), en transitant par le parc régional de la Forêt Ouareau (base de l'écocorridor Kaaikop-Ouareau, un autre projet Plein aire, porté cette fois par ÉCKO).

²¹ Écocorridors laurentiens. 2022. Les éco-corridors, Repéré à : <https://ecocorridorslaurentiens.org/les-eco-corridors/>

2.3.2 Faune, flore et espèces d'intérêt

D'entrée de jeu, mentionnons que le Mont-Kaaikop fait toujours l'objet d'inventaires. La présence de forêts anciennes est confirmée (voir la section 2.3.2), cependant la liste des espèces que le Mont-Kaaikop abrite est incomplète. Toutefois, lors d'un travail de caractérisation des vieilles forêts effectué à l'été 2022 par des experts de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), des occurrences de la **goodyérie pubescente**, une orchidée désignée vulnérable²², ont été observées à différents endroits sur le mont²³.

Des oiseaux en situation précaire pourraient aussi fréquenter le Mont-Kaaikop, selon des experts consultés par Horizon multiresource en 2014 lors de son diagnostic écologique (ex. mouche-olive à côtés olive, grive de Bicknell, engoulevent d'Amérique ou paruline du Canada)²⁴. Selon les données des inventaires de *l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*, 180 espèces, dont sept en situation précaire, pourraient se retrouver sur le Mont-Kaaikop²⁵.

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) chargé de colliger les données sur les occurrences d'espèces en situation précaire, la **grive de Bicknell** a été observée à un peu plus de 5 kilomètres du Mont-Kaaikop (Carte 7). Cette espèce, désignée vulnérable au Québec, est friande de denses peuplements résineux en altitude²⁶, un habitat présent au Mont-Kaaikop (voir section suivante). Cet oiseau pourrait fréquenter la zone d'étude.

DONNÉES SENSIBLES

Carte 7. Occurrences d'espèces fauniques en situation précaire à proximité du Mont-Kaaikop, selon le CDPNQ
DONNÉES CONFIDENTIELLES. NE PAS DIVULGUER.

²² Québec, 2022. Goodyérie pubescente : Espèce vulnérable au Québec. [En ligne](#).

²³ Marcoux-Huard G. & Delagrangé S. 2022. Détection de forêts anciennes sur le territoire du Mont Kaaikop: Une approche multicritère. Rapport de recherche Projet Capital Nature. 10 pages + Annexes. P. 5. Disponible sur demande.

²⁴ Horizon multiresource. 2014. *Diagnostic écologique partiel du mont Kaaikop*, 38 pages. [Disponible en ligne](#). P. 8.

²⁵ Données citées par : Auclair, J., Dupras, J., Messier, C. et Roy, ME. 2019. *La valeur économique des écosystèmes du mont Kaaikop*. 55 pages. [Disponible en ligne](#). P. 39.

²⁶ Québec, 2022. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec : Grive de Bicknell. [En ligne](#).

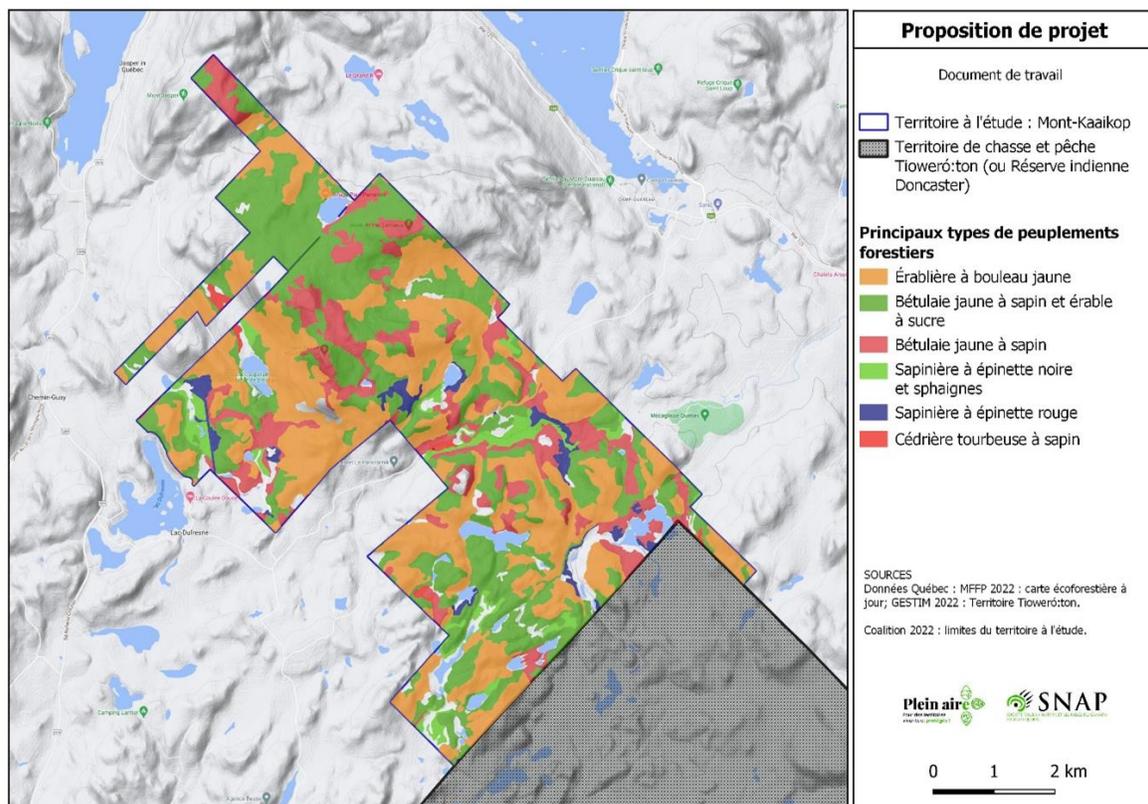
Il pourrait en être de même pour le **pygargue à tête blanche**, bien présent au parc national du Mont-Tremblant (tout comme la grive de Bicknell), qui niche dans les grands arbres des forêts matures.²⁷

Le Mont-Kaaikop aurait aussi le potentiel d'abriter 14 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles selon *l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec*, dont trois à statut (grenouille des marais, couleuvre à collier et couleuvre verte)²⁸.

D'autres inventaires exhaustifs pourraient donc révéler ou confirmer la présence d'espèces d'intérêt.

2.3.3 Écosystèmes forestiers

Le Mont-Kaaikop se situe dans le **domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune**²⁹. La flore vasculaire de ce domaine compte environ 900 espèces, dont seulement 23 essences forestières en raison d'un climat moins favorable et de sols moins fertiles. Les communautés typiques de ce domaine sont l'érablière à bouleau jaune et la bétulaie jaune à sapin et érable à sucre³⁰.



Carte 8 Principaux peuplements forestiers retrouvés au Mont-Kaaikop, selon le 4e inventaire forestier du Québec.

Selon le 4^e inventaire forestier du Québec³¹, au Mont-Kaaikop, ces deux types de peuplements forestiers sont effectivement dominants, se partageant ses sommets et flancs (Carte 8). La bétulaie jaune à sapin

²⁷ Québec, 2022. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec : Pygargue à tête blanche. [En ligne.](#)

²⁸ Données citées par : Auclair, J., Dupras, J., Messier, C. et Roy, ME. 2019. *La valeur économique des écosystèmes du mont Kaaikop*. 55 pages. [Disponible en ligne.](#) P. 39.

²⁹ Selon la Classification écologique du territoire québécois : [Disponible en ligne sur Données Québec](#)

³⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2012. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables Outaouais, Laurentides et Lanaudière. 444 pages. [Disponible en ligne.](#)

³¹ Disponible sur [Données Québec.](#)

se retrouve plutôt dans les vallées et bas de pente, favorisée par un drainage ralenti³². Quant à la sapinière à épinette rouge, elle est surtout associée aux milieux secs sur roc ou tills minces, alors que la sapinière à épinette noire et sphaignes occupe les dépressions en bas de pente³³.

De plus, l'analyse des cartes écoforestières du 4^e inventaire forestier du Québec révèle que les vieilles forêts feuillues (inégulières régulières et irrégulières) et résineuses (90 ans et plus) couvrent près de 15 km² de la zone d'étude (14,7 km² après les coupes qui ont eu lieu dans les dernières années), **soit 40%**. De ces vieilles forêts, plusieurs ont des attributs de forêts anciennes (voir prochaine section). Cette proportion est singulière, surtout dans le contexte altitudinal et de rusticité.

À ce titre, les écosystèmes naturels de Mont-Kaaikop évoluent dans **une zone de rusticité 3a enclavée au centre d'une zone plus chaude (zone 3b ; Figure 2 suivante)**. Il s'agit de la zone 3a la plus près à vol d'oiseau de Montréal. Typiquement situés en altitude, ces secteurs de rusticité enclavés sont reconnus comme étant les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, se trouvant sur sols minces et étant davantage soumis aux aléas climatiques.

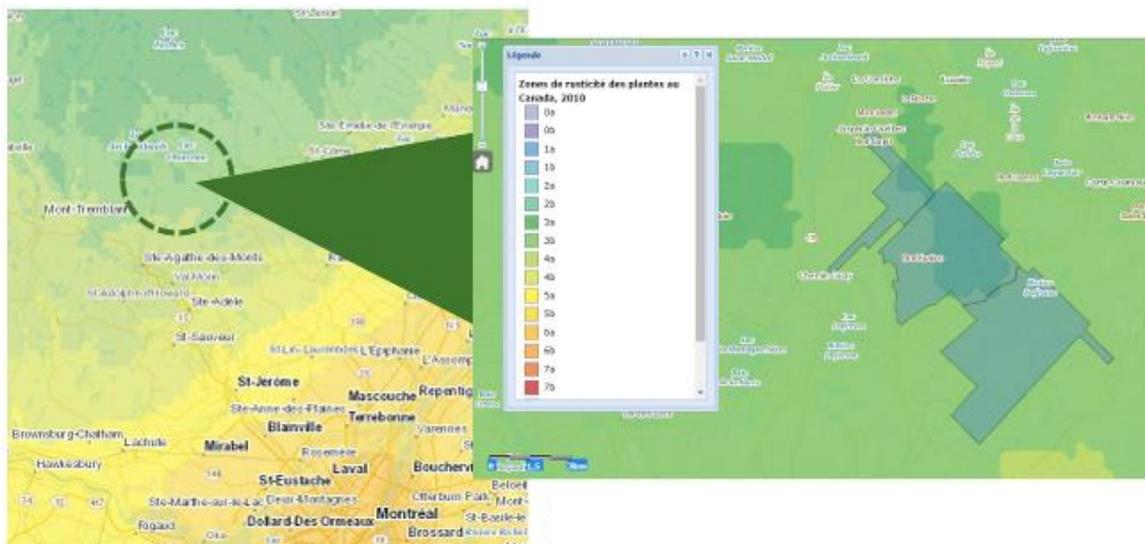


Figure 2. Mont-Kaaikop et zones de rusticité. En raison de son altitude, le Mont-Kaaikop est un îlot écologique de rusticité 3a au cœur d'une zone 3b (Extrait de la Vision de conservation et de valorisation du Mont-Kaaikop 2021-2023, p. 17 ; source : www.agr.gc.ca)

Qui plus est, selon la classification écologique du territoire québécois, **le Mont-Kaaikop présente des étages de végétation dits « supérieurs »** qui totalisent 2,8 km² (secteurs hachurés en rouge sur la carte 9, page suivante).

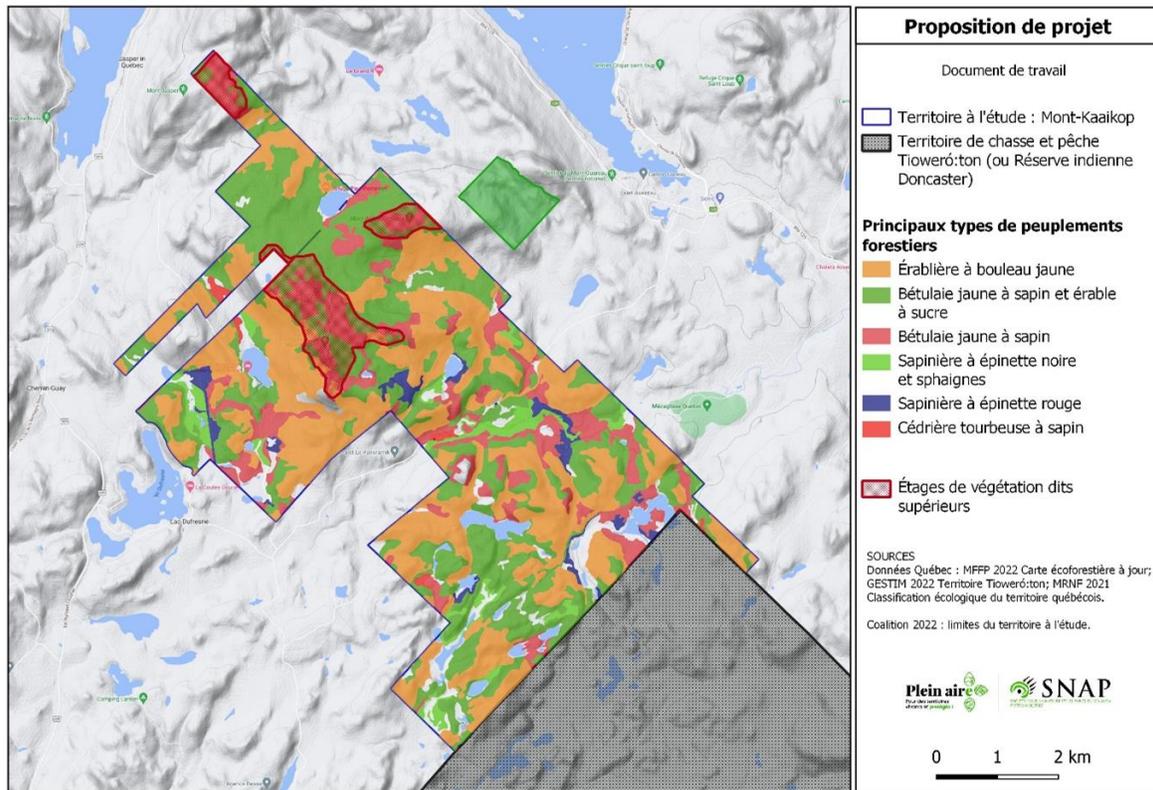
Les étages de végétation permettent de décrire les changements de végétation qui se produisent lorsque l'altitude augmente fortement (notamment, la baisse des températures). Ils correspondent à des secteurs altitudinaux, chacun caractérisé par une végétation et un climat propres. Au total, six étages de végétation sont reconnus sur le territoire québécois. L'étage moyen correspond à la végétation caractéristique du domaine bioclimatique auquel appartient le district et se situe autour de l'altitude moyenne de ce dernier (état de référence)³⁴.

³² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2012. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables Outaouais, Laurentides et Lanaudière. 444 pages. [Disponible en ligne.](#)

³³ Idem.

³⁴ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2021. Classification écologique du territoire québécois. 16 p. [Disponible en ligne.](#)

Un district écologique peut compter jusqu'à quatre étages au-dessus de l'étage moyen : étages supérieur, montagnard, subalpin et alpin. Les étages inférieurs et supérieurs se caractérisent par une végétation qui s'apparente à celle d'un domaine bioclimatique qui est soit plus méridional dans le cas de l'étage inférieur, soit plus septentrional dans le cas de l'étage supérieur. Dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune, où se trouve le Mont-Kaaikop, l'étage supérieur est généralement marqué par la disparition des feuillus nobles (ex. : tilleul) et de l'érable à sucre. La végétation y est plutôt caractéristique du domaine de la sapinière à bouleau jaune ou à bouleau blanc (ex. bétulaie à sapin ; Carte 9)³⁵. Autrement dit, l'altitude exerce une influence si marquée que les processus écologiques sont modifiés, induisant des changements dans la composition et/ou la structure de la végétation. Ces changements de végétation, attribuables à l'altitude, peuvent s'apparenter à ceux observés le long du gradient climatique latitudinal³⁶.



Carte 9. Étages supérieurs de végétation au Mont-Kaaikop, dont la composition de la végétation est profondément marquée par l'altitude.

Toujours selon les données de la classification écologique du territoire québécois, cet étagement de la végétation causé par une variation importante de l'altitude est surtout observable dans les régions de la Capitale-Nationale (ex. parc national de la Jacques-Cartier), du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie. Toutefois, il est rarement observé dans les régions de Lanaudière ou des Laurentides, si ce n'est à quelques endroits précis du parc national du Mont-Tremblant.

Encore une fois, le Mont-Kaaikop se démarque par la concentration, au sein d'un même territoire, de processus écologiques complexes qui permettent le foisonnement d'une riche biodiversité.

³⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2012. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables Outaouais, Laurentides et Lanaudière. 444 pages. [Disponible en ligne](#).

³⁶ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2021. Classification écologique du territoire québécois. 16 p. [Disponible en ligne](#).

Les vieilles forêts du Mont-Kaaikop

Dès 2014, lors d'inventaires terrain, Horizon multiressource avait repéré des spécimens de bouleau jaune vivants de plus de 1 mètre de DHP accompagnés de chicots de grande taille dans le secteur du chantier Legault (près du lac Violon), suggérant la présence de peuplements anciens³⁷. Depuis, la présence de forêts anciennes a été confirmée. Leur localisation et caractérisation précise est en cours (voir la section suivante).

Des travaux préliminaires de caractérisation des vieilles forêts réalisés tout récemment par des expert/es de l'ISFORT-UQO ont cependant révélé que³⁸ :

- Le territoire du Mont-Kaaikop comme les forêts anciennes du biome de la forêt feuillue tempérée de façon générale ont été jusqu'à maintenant très peu étudiés ;
- Ces écosystèmes sont encore mal connus, et cela malgré leur rareté et la publication grandissante de recherches démontrant leur importance en termes de services écosystémiques (Gilhen-Baker et al. 2022) ;
- Par le biais de campagnes d'échantillonnage (*caractérisation partielle*), au moins 21 peuplements forestiers présentant des caractéristiques propres aux forêts anciennes ont été dénombrés sur le Mont-Kaaikop ;
- « Certains sites de sommet non-retenus devraient pourtant être considérés comme des forêts anciennes [...] il faudrait investir temps et argent pour mieux définir les protocoles de détections des vieilles forêts feuillues et mixtes ayant des régimes de perturbation particulier » (p. 13).

Ces travaux préliminaires pointent d'ailleurs vers l'importance de protéger le Mont-Kaaikop :

La détection de forêts anciennes sur les territoires forestiers du Mont-Kaaikop s'est avérée fructueuse. Parmi la présélection de peuplements à fort potentiel, près de 50% se sont avérés répondre aux critères. En considérant, i) la détection d'espèces à statut sur le territoire, ii) les pressions anthropiques fortes dans le paysage avoisinant, et iii) la rareté, l'importance écologique de ce type d'habitat et les nombreux bénéfices qu'ils apportent à l'écosystème (Connell et al. 2015, Watson et al. 2018, Gilhen-Baker et al. 2022), une attention particulière devrait être portée à leur protection (Marcoux-Huard & Delagrance, 2022 ; p. 7).

Comme mentionné précédemment, au moins 40 % du Mont-Kaaikop serait couvert de forêts anciennes. Certains peuplements auraient plus de 120 ans (Carte 10, page suivante ; Annexe E). En fait, selon certaines données préliminaires, des bouleaux jaunes auraient même plus de 200 ans (S. Delagrance, comm. pers., 2022).

Mentionnons également que selon le *Recueil des fiches des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles 2018-2023*³⁹, produit par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en 2018, les régions des Laurentides et de Lanaudière sont marquées par une raréfaction des vieilles forêts et une surabondance des peuplements en régénération. **L'objectif d'assurer le maintien des vieilles forêts à structure complexe a même été enchâssé dans le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023** (voir la figure 3 suivante).

³⁷ Horizon multiressource. 2014. *Diagnostic écologique partiel du mont Kaaikop*, 38 pages. [Disponible en ligne](#). P. 13.

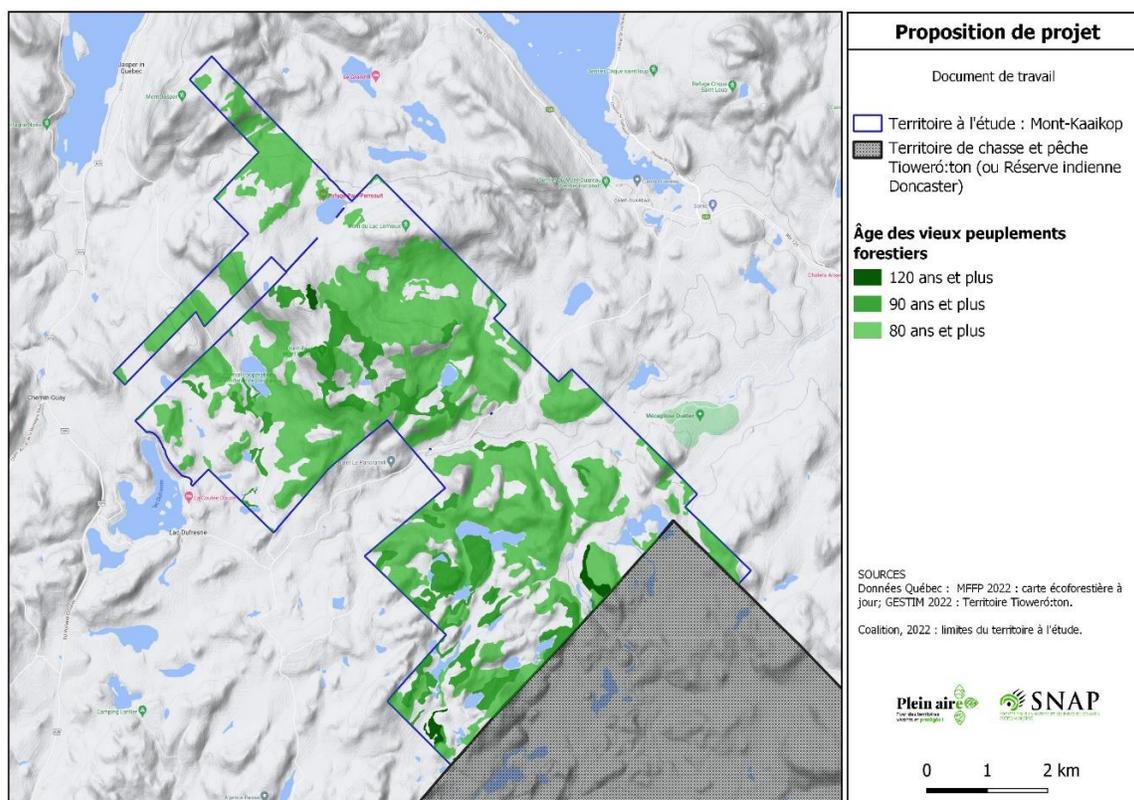
³⁸ Marcoux-Huard G. & Delagrance S. 2022. Détection de forêts anciennes sur le territoire du Mont Kaaikop: Une approche multicritère. Rapport de recherche Projet Capital Nature. 10 pages + Annexes. P. 5. Disponible sur demande.

³⁹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale du secteur sud-ouest, Direction régionale de la gestion des forêts de Lanaudière-Laurentides, 2018. *Recueil des fiches des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles 2018-2023*, 47 pages. [Disponible en ligne](#).

Indicateur et cible d'état pour le PAFIT 2018-2023

Objectif	Assurer le maintien des vieilles forêts à structure complexe		
Indicateur d'état	Cible 64-51 / 64-52 (ancien CPF)	Cible 62-71 / 61-51 / 61-52 (nouveau CPF)	Écart acceptable
1- Portrait décennal des superficies couvertes par de vieux peuplements à structure complexe ¹	Le maintien ou l'accroissement des superficies de vieux peuplements à structure complexe		

Figure 3. Extrait du Recueil du ministère des Forêts, visant à protéger les vieilles forêts des Laurentides et de Lanaudière, p. 2 sur 6.



Carte 10. Localisation et âge des vieux peuplements du Mont-Kaaikop, selon le 4e inventaire forestier du Québec.

Toujours selon le *Recueil* produit par le ministère des Forêts (2018), les caractéristiques des vieilles forêts participent au « maintien ou au rétablissement des espèces et des processus écologiques associés », ce qui « est particulièrement vrai dans un contexte où les vieilles forêts se sont raréfiées et où les choix de gestion peuvent, localement, perpétuer leur rareté » (page 1 sur 6).

Le *Recueil* reconnaît aussi que le bois mort et les chicots (retrouvés en grande quantité sur le Mont-Kaaikop par Horizon multiresource en 2014⁴⁰) contribuent à la santé des écosystèmes forestiers :

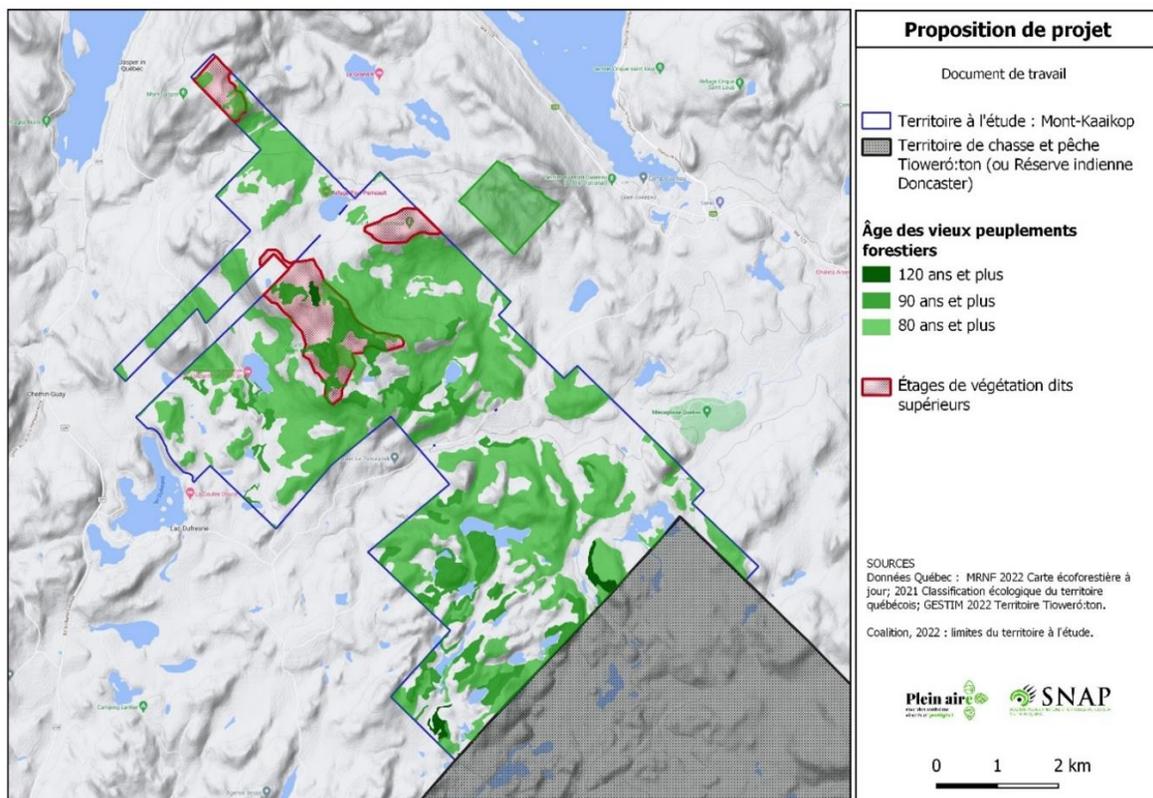
Qu'il soit sur pied (chicot) ou au sol (débris ligneux), le bois mort représente un élément essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. En plus de constituer un habitat nécessaire à la survie d'une multitude

⁴⁰ Horizon multiresource. 2014. *Diagnostic écologique partiel du mont Kaaikop*, 38 pages. [Disponible en ligne](#). P. 16.

d'organismes, il joue un rôle dans la régénération de certaines espèces végétales et est largement impliqué dans de multiples processus biogéochimiques comme la séquestration du carbone et le cycle des éléments nutritifs (page 1 sur 9).

Ces éléments se raréfient toutefois en forêt aménagée ; le ministère des Forêts de l'époque souhaitait d'ailleurs accroître leur présence pour assurer une certaine complexité aux peuplements.

Enfin, mentionnons qu'en superposant les étages de végétation aux classes d'âge des peuplements du Mont-Kaakop, il est possible de constater que les rares peuplements forestiers d'étage supérieur (en rouge) complètent la mosaïque de vieilles forêts et de forêts anciennes, **suggérant que la protection seule des forêts anciennes - via une désignation d'écosystèmes forestiers exceptionnels - serait insuffisante pour protéger également les étages supérieurs qui comportent des forêts plus jeunes, mais très sensibles aux changements climatiques.**



Carte 11. Étages supérieurs de végétation et classes d'âge des peuplements forestiers du Mont-Kaakop.

Tous ces éléments confirment l'importance de préserver, dès maintenant, le Mont-Kaakop, *a fortiori* dans une région en carence de vieilles forêts, et de surcroît de forêts anciennes. Il s'agit en outre d'un îlot de terres publiques, entouré de terres privées, susceptibles d'être morcelées pour le développement immobilier.

Un laboratoire vivant

Face au constat que la richesse écologique du Mont-Kaaikop était méconnue, et probablement largement sous-estimée, la Coalition s'est activée à créer des partenariats novateurs avec des chercheurs. À ce jour, trois projets de calibre universitaire se déroulent sur les territoires du Mont-Kaaikop afin de faire progresser la science des forêts anciennes.

Projet 1 : Doctorat sur la détection des vieilles forêts dans les Basses-Laurentides et Lanaudière

Ce [projet](#), supervisé par le Dr. Frédéric Doyon, professeur-chercheur en écologie appliquée à l'écologie du paysage et l'aménagement forestier à l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), vise à :

1. Développer une méthodologie pour détecter les forêts anciennes, basée sur les caractéristiques structurales de la canopée (à l'aide du LiDAR aéroporté et du RADAR) ;
2. Cartographier les forêts anciennes potentielles des Basses-Laurentides par le biais des outils de télédétection développés ;
3. Développer une typologie des forêts anciennes et des outils de reconnaissances de celles-ci.

Puisque les forêts feuillues anciennes sont difficilement détectables au sein de la forêt aménagée du sud du Québec, ce projet de recherche est une étape cruciale dans la conservation de ces vieilles forêts. **Le Mont-Kaaikop servira d'état de référence pour mieux saisir les dynamiques de ces écosystèmes forestiers uniques, pour ensuite établir les lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers du sud du Québec⁴¹.**

Lorsque le troisième objectif sera complété, des inventaires seront réalisés pour déterminer la biodiversité spécifique des différents types de vieilles forêts, afin d'en identifier les espèces dépendantes, propres à ces habitats (ex. lichens, mousses, insectes).

D'autres chercheurs prendront part à ces différentes recherches, notamment :

- **Philippe Nolet**, professeur-chercheur en écologie appliquée à ISFORT (UQO) : utilisation d'outils de pointe pour identifier les caractéristiques uniques des vieilles forêts de façon automatisée ;
- **Yan Boucher**, professeur-chercheur au Département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi ;
- **Pierre-Luc Chagnon**, professeur-chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) de l'Université de Montréal et spécialiste des champignons.

Projet 2 : Maîtrise sur le pouvoir fongique des forêts anciennes

Ce [projet](#) de maîtrise, dirigé par le Dr. Sylvain Delagrangé, professeur-chercheur en écologie fonctionnelle et écophysiologie végétale à ISFORT (UQO), vise à mieux comprendre l'impact de la structure forestière sur la séquestration du carbone dans les sols forestiers, notamment par le biais des champignons.

Les coupes forestières influencent les communautés fongiques ; à l'heure actuelle cependant, l'effet de ces aménagements sur la séquestration du carbone par la fonge est méconnu. Cette recherche permettra donc d'évaluer l'abondance relative des champignons dans les sols (par le biais de l'ADN environnemental) dans des placettes forestières installées en forêt aménagée (coupes forestières il y a plus de 30 ans), et de vieilles forêts au Mont-Kaaikop.

Pour découvrir le projet de recherche sur le pouvoir fongique des forêts anciennes, visionnez la capsule [Le pouvoir fongique des vieilles forêts du Mont-Kaaikop](#) produite par la Coalition.

⁴¹ Selon le Dr. Arnault Lalanne, chercheur. *À la recherche des vieilles forêts*, vidéo de la Coalition. [Disponible en ligne.](#)

Notons que les projets de recherche #1 et #2 sont financés par la Coalition à la hauteur de 52 000 \$ (recherche) et 16 560 \$ (hébergement). Le Programme d'aménagement durable des forêts, autrefois porté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avant les élections d'octobre 2022, y contribue aussi à la hauteur de 50 000 \$. Enfin, deux organismes subventionnaires spécialisés en recherche, soit Mitacs et le CRSNG, contribueront aussi financièrement à ces projets.

Projet 3 : Inventaires des plantes de sous-bois

Sous la supervision du Dr. Sylvain Delagrangé, des inventaires de plantes de sous-bois ont eu lieu en 2021-2022. Les résultats devraient permettre d'en apprendre davantage sur la flore du Mont-Kaaikop .

Projet 4 : Détection de forêts anciennes sur le territoire du Mont Kaaikop : une approche multicritère

Ce projet, terminé en 2022 et mené par [Capitale Nature](#), avait pour objectif d'identifier les peuplements forestiers pouvant être qualifiés de forêts anciennes sur et autour du Mont-Kaaikop. Une diversité de critères et de seuils – tirés des travaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'une enquête empirique de Villeneuve et Brisson (2003) – a guidé les travaux de terrain. Les résultats de ce projet ont été présentés à la section précédente portant sur les vieilles forêts.

À ce jour, le Mont-Kaaikop contribue donc à la récolte de données essentielles pour l'aménagement durable des forêts, à l'avancement de la science des forêts anciennes, en plus de former des dizaines de spécialistes (étudiant/es, stagiaires).

2.4 Occupations et usages du territoire

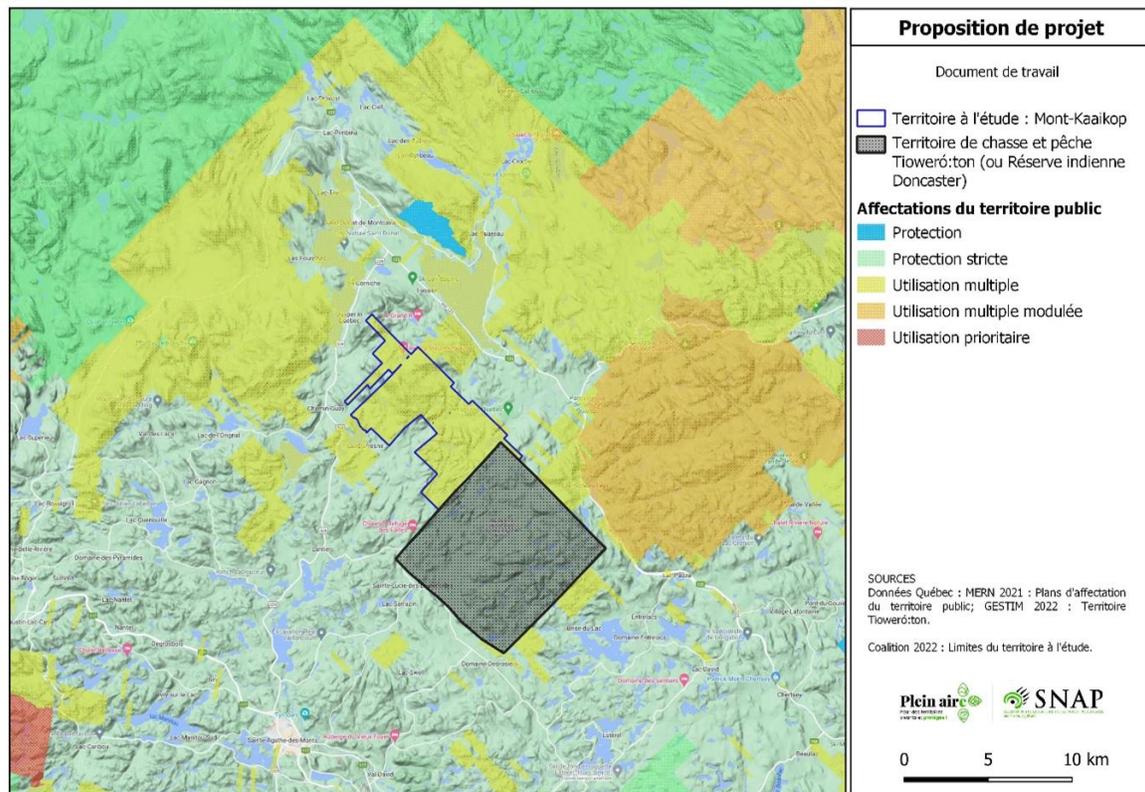
2.4.1 Communautés autochtones

Comme mentionné précédemment, la communauté Kahnawá:ke appuie la protection du Mont-Kaaikop, puisque son territoire de chasse et de pêche Tioweró:ton y est contigu. L'intégrité de ces territoires est la clé pour le foisonnement de la faune et la flore.

2.4.2 Affectations du territoire public

Le Mont-Kaaikop est majoritairement entouré de terres privées (Carte 12, ci-après). D'ailleurs, les pressions de développement immobilier se sont intensifiées au pied du mont depuis la pandémie.

La préservation de cet unique îlot de terres publiques à Sainte-Lucie-des-Laurentides est donc urgente pour maintenir sa riche biodiversité et s'assurer qu'il joue un rôle clé dans la circulation et le foisonnement de cette biodiversité.



Carte 12. Affectations du territoire public, sur et aux alentours du Mont-Kaaikop.

Terres publiques intramunicipales (TPI)

La figure suivante montre les terres publiques intramunicipales dont la gestion a été déléguée à la MRC des Laurentides (selon le Second *Plan multiressource* de la MRC des Laurentides, 2013⁴²).

Plus précisément, selon le Registre du domaine de l'État, une portion du territoire du Mont-Kaaikop est sous la responsabilité de :

⁴² En vertu d'une convention de gestion territoriale (CGT), entre le ministère des Ressources naturelles et la MRC des Laurentides, cette dernière agit comme gestionnaire des terres publiques intramunicipales (TPI), en matière de gestion foncière, forestière et financière. Le plan multiressource guide ses décisions. Il est disponible en ligne : <https://mrclaurentides.qc.ca/terres-publiques-intramunicipales/>

- la MRC des Laurentides (délégation de la gestion de terres du domaine de l'État no 100 159 et no 989 879) - l'entente de délégation de gestion relative aux baux de villégiature et d'exploitation de sable et gravier prenait fin en 2021.
- la MRC de Matawinie (Entente de délégation de gestion et Convention de gestion territoriale, respectivement no 989 880 et 996 055) de même que de petits secteurs sur le pourtour du lac Dufresne.

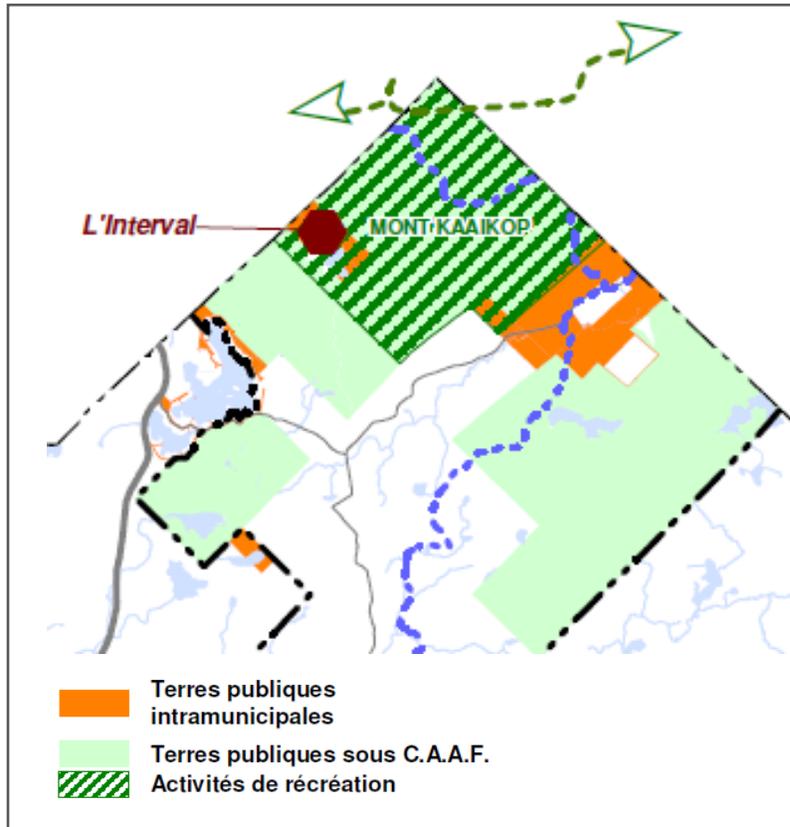


Figure 5. Extrait du Plan multiressource de la MRC des Laurentides (p. 41), illustrant la présence de terres publiques intramunicipales (orangé) sur le Mont-Kaaikop et aux abords du lac Dufresne.

Considérant l'appui de 75 % des municipalités de la MRC des Laurentides à la protection du Mont-Kaaikop ainsi que de la MRC elle-même, sa coopération est attendue pour ce projet.

2.4.3 Droits forestiers

Le Mont-Kaaikop est compris dans les unités d'aménagement forestier 06-151 et 06-271. Malgré l'injonction interlocutoire, la zone d'étude n'a pas été soustraite de la possibilité forestière de la région ni désignée comme aire protégée. Elle pourrait donc être réintégrée dans les plans d'aménagement forestier futurs.

De plus, selon le Registre du domaine de l'État, des droits pour extraction de matière ligneuse ont aussi été consentis sur le territoire visé par l'aire protégée :

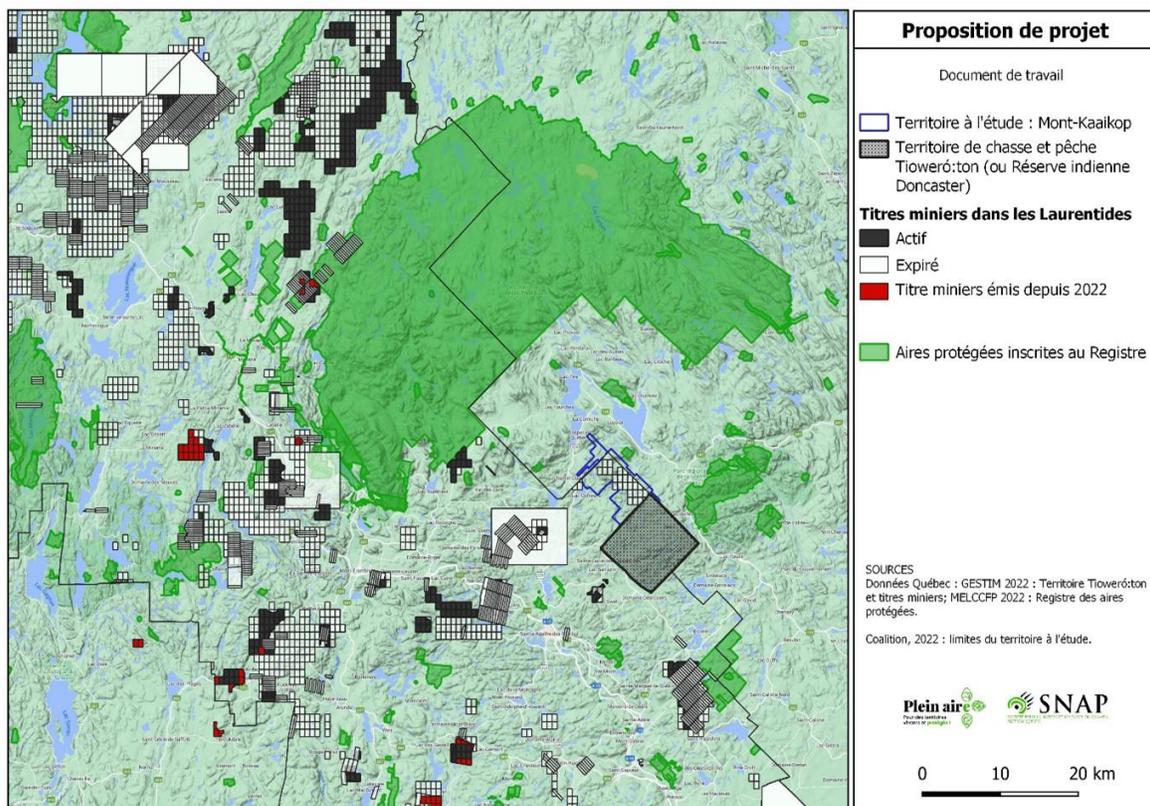
- Deux permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (biomasse) (droits no 1966133 dans les Laurentides et 1912064 dans Lanaudière). Ces permis viennent à échéance le 31 mars 2023.

- Deux garanties d'approvisionnement (droits no 1908042 dans les Laurentides et 1908043 dans Lanaudière). Ces contrats viennent à échéance le 31 mars 2023.

2.4.4 Titres miniers

Selon Québec Meilleure Mine, le nombre de claims miniers a plus que doublé dans le sud-ouest du Québec depuis janvier 2021. Plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière ont d'ailleurs exprimé leur inquiétude face à ce « boom minier »⁴³.

Bien qu'il n'existe présentement aucun titre minier sur le Mont-Kaaikop (selon les données de [GESTIM](#)), des titres, aujourd'hui expirés, ont déjà été accordés à plusieurs individus (Carte suivante). Le statut d'aire protégée empêcherait toutefois l'octroi de droits miniers sur le territoire du Mont-Kaaikop (40,5 km²).



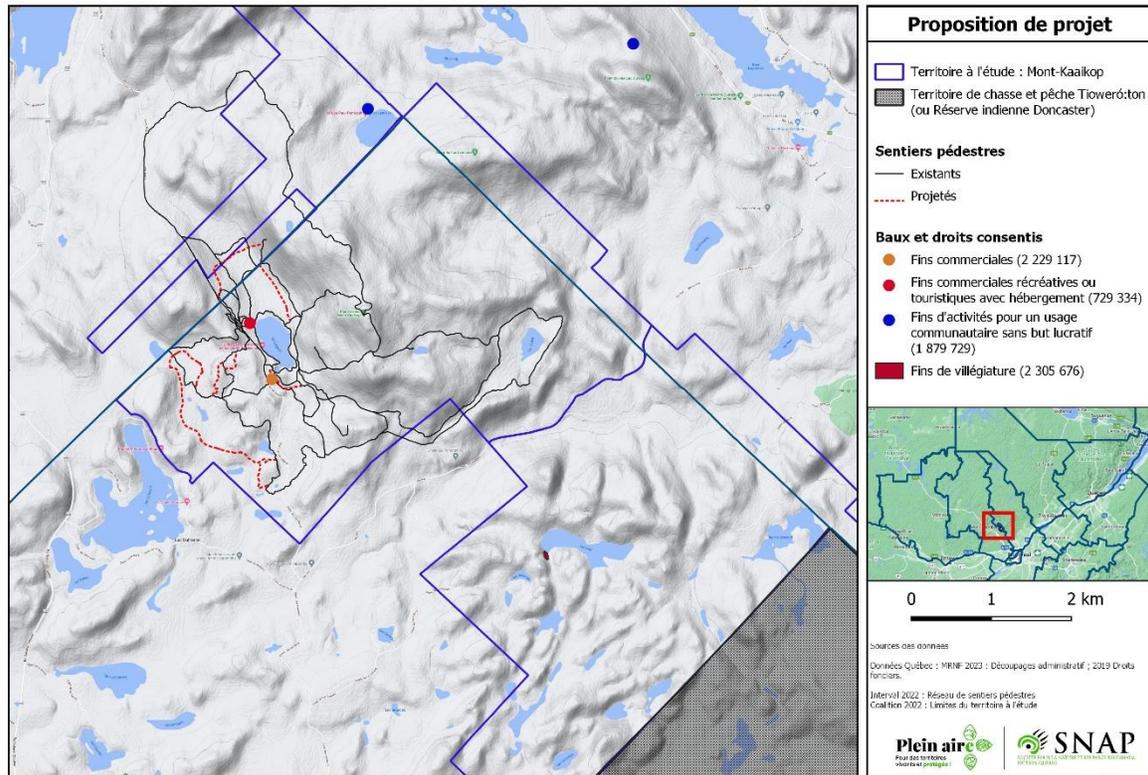
Carte 13. Titres miniers actifs et expirés, sur et aux environs du Mont-Kaaikop.

Selon le Registre du domaine de l'État, il existe toutefois quatre baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (renouvelés en avril 2022) sur la terre publique intramunicipale déléguée à la MRC des Laurentides et ce, entre le noyau de l'aire protégée pressentie et le territoire de chasse et pêche Tioweró :ton. **Considérant l'appui de la MRC à la protection du Mont-Kaaikop, il ne devrait plus y avoir de renouvellement de permis à cet effet.**

⁴³ Cloutier, JS. 2022. Le boom d'exploration minière dans le Sud-Ouest québécois inquiète les municipalités, Radio-Canada. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906119/claims-mines-laurentides-lanaudiere-graphite-lithium>

2.4.5 Récréotourisme

Le Mont-Kaaikop compte actuellement 41,4 kilomètres de sentiers, destinés à la randonnée pédestre, au ski de fond et à la raquette. À ce réseau pourraient s'ajouter un peu plus de 7 kilomètres de sentiers (Carte 14). Il est à noter que la gestion du réseau de sentiers est déjà orientée sur la protection de la biodiversité, notamment par des fermetures de sentiers lors de périodes sensibles (ex. en hiver, pour éviter de déranger la grande faune – voir section 2.3.1).



Carte 14. Baux et droits consentis sur le Mont-Kaaikop, et sentiers pédestres.

À ces sentiers s'ajoutent des bâtiments (ex. gîtes forestiers, auberge en mode autonome) qui pourront être cartographiés et détaillés ultérieurement pour les besoins du plan de conservation.

En complément, le *Plan d'affectation du territoire public* (PATP) des Laurentides⁴⁴ et le *Registre du domaine de l'État* indiquent que le Mont-Kaaikop comporte quelques 11 droits récréatifs/commerciaux consentis :

- Laurentides :
 - Une autorisation d'utilisation pour des sentiers multifonctionnels (pédestre, raquette, ski) sur environ 28 kilomètres (droit no 690418 ; expiration : 2031). **Plusieurs de ces sentiers, inscrits au PATP par L'Interval, sont possiblement patrimoniaux en ce sens qu'ils s'y trouvent depuis plusieurs décennies.** La portion restante de sentiers (env. 13 km) traverse des terres privées à l'extérieur du territoire public visé pour la création de l'aire protégée du Mont-Kaaikop.
 - Deux autorisations d'utilisation à des clubs de motoneigistes (MRC) (droits no 986229 et 2359102) ;
 - Deux droits de location pour fins récréatives, commerciales ou touristiques consentis à L'Interval (MRC/MRNF) (droits no 729 334 et 2 229 117 ; Carte 14) ;

⁴⁴ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2015. Plan d'affectation du territoire public – Laurentides, 508 pages. [Disponible en ligne.](#)

- Un droit de location pour fins de villégiature à une personne physique (MRC) (droit no 2 305 676 ; Carte 14).
- Lanaudière :
 - Une autorisation d'utilisation de 70 kilomètres au club de plein air de Saint-Donat (droit no 692 604) ;
 - Un droit de passage à la *Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie* (SDPRM) (Sentier national du Québec) totalisant 157 km (droit no 692560) ;
 - Deux autorisations d'utilisation à des clubs de motoneigistes (MRNF) (droits no 692565 et 799059) totalisant 266 km ;
 - Un droit de location pour fins d'activités pour usage communautaire sans but lucratif à la SDPRM (droit no 1 879 729 ; Carte 14).

Environ 24 droits et contraintes sont donc actifs sur le territoire du Mont-Kaaikop. Toutefois, la majorité est liée au récréotourisme, et en cela, n'entrave pas la création d'une aire protégée. Les droits d'exploitation de substance minérale relèvent de la MRC des Laurentides, qui appuie la protection du Mont-Kaaikop. Quant aux droits forestiers, ils arrivent à échéance en mars prochain. **Les contraintes à la création d'une aire protégée au Mont-Kaaikop sont donc pratiquement levées.**

3. Plaidoyer pour la création d'une réserve de biodiversité au Mont-Kaaikop

Les sections précédentes ont mis en lumière la valeur écologique du Mont-Kaaikop, du fait notamment de ses forêts anciennes d'altitude, riches et en santé. L'intégrité du territoire est également remarquable, pour un territoire urbanisé du sud du Québec⁴⁵.

Cette valeur a même été reconnue par la Juge Roy, qui estimait que les coupes forestières sur le Mont-Kaaikop causeraient un préjudice irréparable à la municipalité.

La Coalition propose que cette riche biodiversité soit mise à l'abri de toute activité industrielle, par la création d'une réserve de biodiversité. Les prochaines sections détailleront les arguments en faveur de sa protection, puis justifieront la pertinence du statut de réserve de biodiversité pour le Mont-Kaaikop.

3.1 Justification socioécologique

3.1.1 Protéger une base de recherche sur les vieilles forêts

Le Mont-Kaaikop est déjà en quelque sorte une base de recherche, avec des partenariats universitaires de pointe qui permettront de faire avancer l'état des connaissances sur les forêts anciennes, et d'assurer le développement de nouvelles approches méthodologiques. Ainsi, non seulement le Mont-Kaaikop agit comme un laboratoire vivant sur les forêts anciennes et contribue à la formation des dizaines d'expert/es sur ce thème, mais les résultats de ces projets pourront aussi participer à influencer l'aménagement forestier durable⁴⁶.

Les chercheurs actifs sur le Mont-Kaaikop sont unanimes : il s'agit d'un territoire de recherche unique, puisque l'altitude permet l'étude d'un gradient recouvrant l'ensemble des biomes de la forêt québécoise – soit des forêts anciennes d'altitude, et des forêts anciennes de la forêt tempérée –, et en raison de la raréfaction de ces écosystèmes au sud du Québec⁴⁷. L'Interval, en collaboration avec la Coalition, offre également aux équipes de recherche l'accès à des bâtiments et à diverses facilités. Régulièrement, des cohortes d'étudiants gradués de l'ISFORT viennent investir les lieux dans une perspective de recherche et d'apprentissage (Figure suivante).



Figure 6. Tournée universitaire d'étudiant/es au deuxième cycle de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) au Mont-Kaaikop (2018) lors d'une rencontre d'échange avec des membres de la Coalition (source : CPMK).

⁴⁵ À la recherche des vieilles forêts, vidéo de la Coalition. [Disponible en ligne.](#)

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Idem.

Créer une aire protégée au Mont-Kaaikop permettrait donc de faire une pierre deux coups, en préservant des écosystèmes exceptionnels en raréfaction au sud du Québec tout en pérennisant l'accès à une base de recherche dédiée, essentielle à l'avancement des connaissances pour un meilleur aménagement du territoire⁴⁸. L'aire protégée permettrait de sécuriser cette vocation, au bénéfice de l'ensemble de la société.

Mentionnons que la Station de biologie des Laurentides, située à Saint-Hippolyte, est aussi une base de recherche et d'enseignement et une aire protégée (réserve de biodiversité; 30,5 km²). Selon son plan de conservation, les peuplements y sont toutefois « majoritairement jeunes et d'âge intermédiaire »⁴⁹, par opposition aux forêts du Mont-Kaaikop. Les recherches qui s'y déroulent portent en outre davantage sur l'étude des eaux douces⁵⁰. Enfin, la station est sous la responsabilité de l'Université de Montréal. Elle comporte plusieurs infrastructures de recherche et d'éducation ; l'université y détient un bail avec le ministère des Ressources naturelles à des fins communautaires d'éducation. Ce modèle pourrait être transposé à la réalité du Mont-Kaaikop.

3.1.2 Soutenir la création d'un réseau écologique résilient

Comme mentionné précédemment, la connectivité écologique est nécessaire à la santé et à la résilience des écosystèmes. Il faut dès maintenant créer de vrais réseaux écologiques, en reliant les aires protégées entre elles. La protection du Mont-Kaaikop permettrait justement d'accroître la connectivité écologique dans les Laurentides, en ajoutant une pierre à l'édifice du corridor Oka-Tremblant et en ajoutant un « noyau » d'intérêt de conservation pour contrer l'isolement du mont Tremblant dans une matrice de plus en plus urbanisée. Il en va de même pour l'écocorridor Kaaikop-Ouareau. Qui plus est, le Mont-Kaaikop est reconnu comme faisant partie de la zone périphérique du parc national du Mont-Tremblant (voir section 2.3.1) ; sa protection consoliderait un lien écologique majeur pour la flore et la faune.

Des efforts sont aussi déployés actuellement pour documenter plus finement le rôle du Mont-Kaaikop dans le déplacement de la faune, notamment grâce à une caméra au sommet. Cette caméra pourrait s'ajouter d'ici peu à un réseau de caméras pour un possible projet de recherche universitaire de l'ISFORT portant sur la connectivité écologique dans les Laurentides (en discussion).

3.1.3 Améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial

D'un point de vue écologique, une aire protégée au Mont-Kaaikop permettrait en outre d'améliorer la représentativité du réseau régional et provincial sous plusieurs aspects.

D'abord, en raison de l'altitude du Mont-Kaaikop, les forêts qui y croissent regroupent **l'ensemble des biomes de la forêt québécoise**⁵¹, faisant d'elles un échantillon représentatif des écosystèmes forestiers des Basses-Laurentides. Quant aux forêts anciennes, elles sont de véritables témoins de l'état climacique des forêts laurentiennes.

La représentativité de la **région naturelle du Massif du mont Tremblant** au sein du réseau d'aires protégées du Québec serait aussi bonifiée par l'ajout du Mont-Kaaikop. À l'heure actuelle, environ 18 % de cette région naturelle du cadre écologique de référence est protégée (soit 2011 km² sur 11 200 km²)⁵². Et, sur les 145 aires protégées que compte la région naturelle du Massif du mont Tremblant, 138 font moins de 10 km². En fait, en excluant le parc national du Mont-Tremblant, la superficie moyenne des aires protégées de cette région naturelle est de 3,5 km². La protection du Mont-Kaaikop ajouterait de ce fait un « noyau » d'une superficie considérable au réseau régional. Seules seize aires protégées sont de

⁴⁸ À la recherche des vieilles forêts, vidéo de la Coalition. [Disponible en ligne](#).

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ Idem.

⁵¹ Idem.

⁵² Calculs effectués à partir des données du Registre des aires protégées. [Disponibles en ligne](#).

catégories I, II ou III ; une nouvelle réserve de biodiversité permettrait donc d'ajouter un statut plus strict. En outre, une partie du mont appartient au district écologique des Basses collines du Lac-de-la-Montagne-Noire (niveau 4 du cadre écologique de référence) dans lequel il n'existe aucune aire protégée. L'ajout du Mont-Kaaikop au réseau d'aires protégées du Québec bonifierait aussi la représentativité des sous-régions écologiques du Massif du mont Tremblant et des Hautes collines de Val-David-Lac Mékinac (classification écologique du territoire québécois).

Protéger le Mont-Kaaikop permettrait ainsi de consolider le réseau d'aires protégées de la région des Laurentides (dont le territoire est protégé à moins de 10 %), et plus largement, du Québec par une meilleure représentativité de la région naturelle du Massif du mont Tremblant, tout en préservant des forêts anciennes représentatives de l'état climacique des forêts laurentiennes.

3.2 Justification économique

3.2.1 Sauvegarder un milieu naturel de proximité essentiel au récréotourisme laurentien

La nature comme vecteur d'attractivité régionale

En 2020-2021, la région des Laurentides est celle qui a enregistré les plus forts gains dans ses échanges migratoires avec les autres régions du Québec, soit un gain de 12 700 personnes (c'est-à-dire l'équivalent de 2 % de sa population)⁵³. Les individus, attirés par ses paysages et la proximité à la métropole, s'y installent, augmentant les revenus fonciers et municipaux. Quant aux touristes, ils sont toujours plus nombreux à profiter du plein air et du tourisme de nature.

À titre d'exemple, le Mont-Kaaikop est parcouru chaque année par **plus de 20 000 personnes**, un chiffre en hausse depuis la pandémie. Tourisme Laurentides en fait la promotion, affirmant qu'il est possible d'y découvrir des « panoramas impressionnants, avec des points de vue uniques » sur la région⁵⁴.

Et, justement, en excluant toute activité industrielle, la création d'aires protégées permet de pérenniser la qualité des paysages et l'expérience nature piliers du récréotourisme. Un statut d'aire protégée permet aussi de sécuriser les investissements en termes d'infrastructures, comme en fait foi le témoignage du gestionnaire de la réserve faunique Duchénier :

En protégeant le territoire, on s'assure que nos investissements comme gestionnaires sont réellement durables et que le milieu naturel restera intéressant pour les visiteurs⁵⁵.

La protection du Mont-Kaaikop, situé au sein d'une région importante de villégiature, aurait d'ailleurs un impact indéniable sur la valeur des investissements réalisés par les villégiateurs (actuels et futurs), ce qui se traduirait par une hausse des revenus municipaux.

Le Mont-Kaaikop, un pilier de l'économie locale

En l'absence de grandes surfaces commerciales – établies dans les municipalités plus peuplées, la vitalité économique de Sainte-Lucie-des-Laurentides repose essentiellement sur la nature : ses lacs, ses forêts et sa principale montagne et monument naturel : le Mont-Kaaikop.

Le principal employeur privé de la municipalité est d'ailleurs établi au pied du Mont-Kaaikop, soit la base de plein air l'Interval, coopérative de solidarité de plein air. Cette coopérative de solidarité est en activité depuis plus de 85 ans (changement de statut et de nom en 2016). Les règlements de régie interne de

⁵³ Québec. 2022. Migration interrégionale au Québec en 2020-2021 : des gains records pour plusieurs régions en dehors des grands centres, [Disponible en ligne](#).

⁵⁴ L'Interval – coopérative de solidarité de plein air, Tourisme Laurentides : <https://www.laurentides.com/fr/membres/linterval-cooperative-de-solidarite-de-plein-air-randonnee-pedestre>

⁵⁵ Communiqué de presse. 2022. Les sept merveilles du Bas-Saint-Laurent : Lancement d'une campagne de promotion pour la protection et la mise en valeur de territoires naturels, [Disponible en ligne](#).

L'Interval font qu'elle opère à mode but non lucratif. Sa mission est d'offrir, au moindre coût, des activités de plein air et de l'hébergement, de sorte que ce soit aussi accessible également aux personnes à faibles revenus. Elle exploite, majoritairement sous droits de passage, plus de 40 km de sentiers de randonnée, ski de fond et raquette à neige. Elle exploite également une auberge, 22 gîtes-forestiers, un condo, des places de camping et 8 chalets saisonniers répartis sur des terrains appartenant à la coopérative.

Les retombées économiques directes et indirectes générées par l'Interval sont importantes pour la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides et pour la MRC des Laurentides.

Bénéfices directs liés aux activités de l'Interval

- Près de 18 000\$ en taxes municipales annuelles (selon les derniers comptes de taxes émis) ;
- Taxes scolaires ;
- 4 emplois à temps plein dont deux personnes vivant à Sainte-Lucie-des-Laurentides ;
- 10 emplois occasionnels lors des pointes annuelles et en période estivale ;
- L'achat de produits et services locaux par la clientèle de L'Interval, incitée à s'approvisionner au village de Sainte-Lucie-des-Laurentides et par L'Interval lui-même ;
- Une clientèle en hébergement incitée à parcourir à vélo le Chemin-des-hauteurs menant à Sainte-Lucie-des-Laurentides pour y découvrir les commerces locaux ;
- Revenus TPS/TVQ pour les gouvernements et impôts sur les salaires ;

Notons d'ailleurs qu'au cours de sa dernière année financière (se terminant le 30 septembre 2022), L'Interval a généré des revenus liés aux droits d'accès de 125k\$, des revenus d'hébergement de 441k\$ et des revenus divers de l'ordre de 47k\$, soit des revenus directs annuels de 613k\$. Ces revenus directs génèrent des retombées économiques indirectes (régionales) de l'ordre de 1,404 km\$ (restauration, épicerie, boisson, pharmacie et transport ; calculs basés sur la méthodologie d'Auclair et al. 2018⁵⁶).

Enfin, pour Sainte-Lucie-des Laurentides, L'Interval est un important atout, puisque pour sa population, l'accès aux sentiers de L'Interval est gratuit en toute saison. Une aubaine pour la municipalité qui peut profiter de l'attractivité du Mont-Kaaikop pour son développement local, sans avoir à déboursier pour le développement, l'entretien ou la gestion des sentiers. **L'Interval est ainsi un élément important du patrimoine socioculturel de Sainte-Lucie-des-Laurentides.**

Par ailleurs, depuis la pandémie, plusieurs projets récréotouristiques se déploient sur les terres privées ceinturant le Mont-Kaaikop. Ces projets reposent justement sur la présence d'une nature de proximité. Altérer le Mont-Kaaikop par de l'exploitation minière ou forestière nuirait à la viabilité économique de ces projets, et à celle de L'Interval.

Rêver d'un futur nature et plein air !

Si le Mont-Kaaikop devenait une aire protégée, gérée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation, il gagnerait en notoriété tout en assurant à L'Interval la pérennisation de ses investissements. La coopérative pourrait ainsi développer davantage son réseau de sentiers – dans le respect de la capacité de support du milieu –, attirés davantage de visiteurs et, par-là, pourrait accroître les bénéfices économiques pour la collectivité (emplois, revenus).

Une réflexion collective – municipalité, citoyens, entreprises locales, communauté mohawk, organismes de protection de l'environnement, etc. – pourrait se traduire en un plan d'affaires mettant en valeur l'aire protégée du Mont-Kaaikop, par le déploiement d'activités différentes ou complémentaires au créneau de L'Interval, et ce, dans le respect des objectifs de conservation établis par le plan de conservation.

Cela dynamiserait et mobiliserait la population autour d'un projet collectif générateur à la fois de fierté et créateur de retombées économiques diverses :

⁵⁶ Auclair, J., Dupras, J., Messier, C. & Roy, M.E. 2018. *La valeur économique des écosystèmes du Mont-Kaaikop : une analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain*. Firme Habitat, 55 pages. [Disponible en ligne](#).

- Emplois permanents et temporaires pour le développement, l'exploitation et l'administration de la nouvelle offre d'activités (ex. interprétation de la nature, recherche universitaire) ;
- Restauration (café-rencontre, carte de cuisine régionale) ;
- Autres entreprises de services, etc.

Le cœur villageois de Sainte-Lucie-des-Laurentides en ressortirait gagnant et attirerait de plus en plus de villégiateurs et de touristes, grâce à une vision collective, dont le point d'ancrage serait la protection du Mont-Kaaikop, icône locale.

Soulignons en terminant qu'en termes de possibilités forestières, le Mont-Kaaikop représente une infime portion des unités d'aménagements forestiers des Laurentides (2 485 km²).

Préserver le Mont-Kaaikop assurerait la pérennisation des paysages et de l'intégrité du territoire, tous deux essentiels au récréotourisme régional.

3.2.2 Maintenir de précieux services écosystémiques

Une étude réalisée en 2018 par des expert/es de l'UQO et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)⁵⁷ a estimé la valeur de trois services écosystémiques (SE) rendus par le Mont-Kaaikop – soit les activités récréotouristiques, les produits forestiers non ligneux, et le stockage et la séquestration du carbone – à **près de 1,6 M\$/an**.

Sans surprise, la séquestration et le stockage du carbone comptent parmi les services les plus lucratifs pour la collectivité, surtout en contexte de crise climatique. Ce service est estimé à plus de 1,1M\$/an (Figure 3, page suivante).

Et surtout, cette étude a démontré que l'arrêt des coupes forestières sur le Mont-Kaaikop n'aurait que peu d'impact économique d'un point de vue global et qu'il permettrait très probablement d'augmenter significativement la valeur des SE liés aux activités récréotouristiques, aux habitats pour la biodiversité, à la valeur esthétique des paysages et aux services culturels autochtones.

En effet, la situation géographique du Mont-Kaaikop, situé entre le parc national du Mont-Tremblant et le territoire de chasse et de pêche Tioweró:ton, de même que ses caractéristiques écologiques (âge des peuplements, richesse et intégrité, etc.), font de lui un élément clé pour la circulation, le maintien et la protection de la biodiversité. Dans cette optique, des coupes forestières auraient un impact négatif sur la qualité des habitats et sur les paysages, de même que sur les activités de chasse et de pêche sur le territoire Tioweró:ton.

⁵⁷ Auclair, J. Dupras, J., Messier, C. & Roy, ME. 2018. *La valeur économique des écosystèmes du Mont-Kaaikop : une analyse de la contribution des écosystèmes et de la biodiversité au bien-être humain*. Firme Habitat, 55 pages. [Disponible en ligne](#).

Tableau 18. Valeurs des SE estimées au sein du territoire étudié selon le scénario de conservation

Service écosystémique	Situation initiale (\$/an)	Variation (\$/an)	Scénario de conservation (\$/an)
Valeur directe	1 562 453	(35 081)	1 527 372
Produits forestiers ligneux	36 000	(36 000)	0
Stockage du carbone	687 535	919	688 454
Séquestration du carbone	527 582	0	527 582
Habitat pour la biodiversité	nd	+	+
Activités récréotouristiques	311 336	0	320 676
Valeur esthétique	nd	+	+
Services culturels autochtones	nd	+	+
Retombées économiques indirectes	1 062 383	(351 000)	711 383
Produits forestiers ligneux	351 000	(351 000)	0
Activités récréotouristiques	711 383	0	732 724
Total	2 624 836	(386 081)	2 238 755

Figure 7. Valeurs des services écosystémiques évalués par Auclair et al. 2018 pour le Mont-Kaaikop (p. 44).

Pour toutes ces raisons, les chercheurs concluaient que

Dans une lecture large et sociale de l'aménagement du Mont-Kaaikop, il convient de se demander si « le jeu en vaut la chandelle » avec les scénarios de coupes. En effet, le potentiel très limité des gains économiques provenant des coupes et de leur intensification n'offre pas les arguments nécessaires à la justification de l'intensification des coupes. Ajoutons à cette dimension l'absence d'acceptabilité sociale pour les coupes forestières et les impacts sur la biodiversité et les services culturels, notamment autochtones. En conclusion, sur la base de nos résultats et de la lecture de la situation, nous recommandons aux aménagistes de favoriser le scénario de conservation. En effet, nous avons montré qu'économiquement il n'y a que très peu de gains à poursuivre les coupes, alors que d'un point de vue écologique et social, les désavantages sont plus marqués (Auclair et al. 2018, pp. 50-51).

Précisons enfin que les données financières de L'Interval, utilisées par Auclair et al., correspondent à l'année 2017, année de l'inauguration d'un nouveau concept d'hébergement (gîtes forestiers et auberge en mode autonome). Ce nouveau concept a fait ses preuves, de sorte que le chiffre d'affaires annuel a doublé.

Pour en apprendre davantage sur les services écologiques fournis par le Mont-Kaaikop, visionnez la capsule [Une forêt naturelle, ça vaut combien ?](#) produite par la Coalition.

3.3 Un régime d'usage compatible avec le statut de réserve de biodiversité

Pour protéger le Mont-Kaaikop, le statut proposé par la Coalition est celui de la **réserve de biodiversité**. Au Québec, les réserves de biodiversité correspondent principalement à la catégorie II de l'UICN (parc national), sauf quelques exceptions (ex. Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar ; cat. III)⁵⁸. Les aires protégées de catégorie III visent quant à elles à

protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs (UICN, 2008, p. 21)⁵⁹.

Quoiqu'il en soit, le régime d'usage et les objectifs de conservation détermineront la catégorie adéquate. L'important demeure la protection des territoires du Mont-Kaaikop contre toute activité industrielle, et ce, à perpétuité.

Les activités en cours au Mont-Kaaikop, articulées surtout autour du récréotourisme (voir la section 2.4.5) sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité. En effet, le régime d'activités relatif aux réserves de biodiversité permet la « poursuite des activités de nature récréative, faunique ou éducative et le maintien des occupations existantes lorsque ces activités et occupations ne sont pas considérées comme une menace pour la biodiversité »⁶⁰. Au Mont-Kaaikop, les sentiers y sont justement bien délimités, balisés⁶¹ et extensifs.

En outre, la réserve de biodiversité est une « aire protégée constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec »⁶². Les sections précédentes ont bien démontré l'importance des écosystèmes fragiles du Mont-Kaaikop pour la représentativité du réseau d'aires protégées des Laurentides et du Québec, étant représentatives d'écosystèmes particuliers (forêts anciennes laurentiennes d'altitude). Une réserve de biodiversité au Mont-Kaaikop permettrait donc d'assurer que le réseau d'aires protégées couvre tous les types d'écosystèmes du Québec, y compris ces forêts en raréfaction et mal comprises. Elle contribuerait aussi à bonifier la représentativité de la région naturelle du Massif du mont Tremblant et des régions écologiques du Massif du mont Tremblant et des Hautes collines de Val-David-Mékinac par l'ajout de 40.5 km² de territoire.

Et, bien que la sélection des territoires vise à combler les carences du réseau, « le Ministère cherche [...] à ce que chaque projet puisse répondre le plus possible aux aspirations des collectivités concernées »⁶³. Avec l'appui de 75 % des municipalités de la MRC des Laurentides et de la MRC elle-même, en plus des autres appuis régionaux et nationaux, le projet de protection du Mont-Kaaikop est, nous semble-t-il, un **exemple clair de cette volonté collective**. Les appuis au projet proviennent aussi de l'extérieur de la

⁵⁸ Selon les données du Registre des aires protégées du Québec, 2022. [Disponible en ligne](#).

⁵⁹ UICN, 2008. Les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. 116 p. [Disponible en ligne](#).

⁶⁰ Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 41 p. [Disponible en ligne](#). P. 6

⁶¹ Voir à ce sujet un article de blog intitulé [Si les balises pouvaient parler](#), témoignant de l'effort important de balisage au Mont-Kaaikop.

⁶² Québec. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. 2022. Réserves de biodiversité. [En ligne](#).

⁶³ Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 41 p. [Disponible en ligne](#). P. 5.

MRC, suggérant que la population exige non seulement la protection du Mont-Kaaikop, mais aussi une conservation accrue des territoires québécois.

La Coalition propose aussi des zonages au sein de la réserve de biodiversité, afin de contrôler l'expansion des activités sur le Mont-Kaaikop, au bénéfice de la faune et la flore (Annexe F). Ces zonages seront à préciser avec l'appui du MELCCFP et de la collectivité.

Pour un usage communautaire du territoire

En 2020, la Coalition, accompagnée par l'expertise de l'Institut des territoires (IDT) – un organisme de conservation –, a organisé une journée de réflexion afin d'établir une vision collective de conservation et de valorisation du Mont-Kaaikop.

Plus de trente personnes, issues des milieux municipal, gouvernemental, environnemental, économique et scientifique ont pris part à cette démarche. Des discussions portant sur quatre thématiques (environnement, société, gouvernance et économie) ont permis une réflexion intégrée et participative du territoire. Les résultats de cette concertation, à laquelle deux représentants de l'industrie forestière ont aussi pris part, ont été compilés dans un document clé pour la Coalition, intitulé *Vision de conservation et de valorisation du territoire du Mont-Kaaikop 2021-2023*. Ce document comporte aussi un plan d'action, contenant une vingtaine de cibles à atteindre à l'horizon 2023, autant sur les plans économiques, écologiques, sociaux et de gouvernance⁶⁴.

Ce document phare est, d'une certaine façon, l'ébauche d'un plan de conservation du Mont-Kaaikop et surtout, le reflet d'un souhait partagé dans une réelle perspective de développement durable, celui d'un usage communautaire du territoire. Il s'agit de « prouver ensemble qu'il est possible d'amorcer, par l'exemplarité, une prise en main collective de notre environnement, de notre milieu de vie »⁶⁵.

En terminant, nous croyons fermement que le Mont-Kaaikop doit être désigné comme une réserve de biodiversité sans plus tarder, considérant sa haute valeur écologique, le large consensus régional dont il fait l'objet, et son rôle dans l'avancement de la science sur les forêts anciennes.

⁶⁴ Institut des territoires. 2020. *Vision de conservation et de valorisation du territoire du Mont-Kaaikop : rapport final*. 54 pages. [Disponible en ligne](#).

⁶⁵ Idem.

Annexe B. Résolution d'appui de Sainte-Agathe-des-Monts 2022-07-303



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 19 juillet 2022 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts, sous la présidence de monsieur Frédéric Broué.

2022-07-303 Appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence et, qu'à ce chapitre, le milieu municipal a un rôle très important et doit agir pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les experts mondiaux prônent de protéger mondialement, à l'horizon 2030, 30 % de milieux naturels riches et florissants en biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il faut s'assurer que les zones de conservation précitées soient bien connectées entre elles, de manière à favoriser le déplacement des espèces et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et, située au sud du Québec, recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement pour la région des Laurentides, seulement 8,6 % du territoire est protégé, ce pourcentage incluant 3,2 % du territoire du parc national situé dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un projet de conservation répondant aux critères précités par les experts est en développement depuis 2013 dans la MRC des Laurentides soit : le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides, étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages, visible à des kilomètres à la ronde et par de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas protégé et que le milieu veut préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avait déposé dès avril 2013, à son conseil municipal, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée de catégorie III pour le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT tous les efforts mis de l'avant depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (la Coalition), en collaboration, entre autres, avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour sauvegarder le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT QU'environ 12 000 personnes, de plus de 93 municipalités du Québec, appuient la protection du Mont-Kaaikop et les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches, ce qui a permis d'investir 100 000 \$ à ce jour, surtout en études sociales, environnementales et économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition est appuyée par un réseau de professionnels réputés en biologie, foresterie et en économie;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude de caractérisation des terrains des zones situées sur le massif du Mont-Kaaikop et qu'on y a inventorié des forêts anciennes en santé et protégées au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié une carence importante en vieilles forêts dans le secteur du Mont-

Kaaikop, d'où l'importance de les protéger dans leurs rôles de pépinières naturelles pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les territoires riches du Mont-Kaaikop représentent un îlot isolé de 40,5 km², constitué de forêts publiques entourées de forêts privées et ces territoires publics sont primordiaux pour permanentiser la protection, le rayonnement et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE, géographiquement, le Mont-Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité, assurant la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques naturels, notamment les 100km² de territoire Mohawk Towerdon, ainsi que le lien naturel entre le Mont-Tremblant et la forêt Ouareau (160 km²) dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les territoires du Mont-Kaaikop figurent aux tracés des OBNL Éco-corradors laurentiens et Éco-corradors Kaaikop-Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE d'importants projets de recherche fondamentale sur les vieilles forêts sont en cours sur les territoires du Mont-Kaaikop, en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et la Coalition, projets dans lesquels la Coalition investit 65 000 \$ au bénéfice du bien commun;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude économique par des experts très réputés en la matière et que les conclusions sont, que pour notre région de villégiature, il est plus rentable de protéger le Mont-Kaaikop que de l'exploiter pour des coupes forestières ou des activités minières;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop est un site important de la grande région de Montréal pour la randonnée pédestre et les vues panoramiques et qu'un OBNL est en opération à la base du Mont-Kaaikop depuis plus de 75 ans, exploite 50 km de sentiers de randonnée et offre, entre autres, des vacances familiales subventionnées pour des familles à faibles revenus, ce qui procure des retombées économiques directes et indirectes importantes régionalement;

Il est proposé

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations
ce 20 juillet 2022


Me Stéphanie Allard, greffière

Il est à noter que cette résolution a servi de modèle pour la plupart des autres résolutions d'appui des municipalités de la MRC des Laurentides.

Annexe C. Résolutions d'appui du monde municipal à la Coalition (07-11-2022)

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop
Appuis municipaux au projet de conservation de la Coalition
Informations reçues au 7 novembre 2022

MRC des Laurentides -municipalités ayant adopté la résolution	Appuis confirmés	Résolutions reçues	Population	
			Par municipalité	Selon appuis confirmés
Amherst	oui	oui	1563	1563
Arundel			555	
Barkmere	oui		57	57
Brébeuf	oui	oui	1035	1035
Huberdeau	oui	oui	897	897
Ivry-sur-le-Lac			361	
La Conception	oui	oui	1449	1449
La Minerve			1337	
Labelle	oui	oui	2498	2498
Lac-Supérieur			1958	
Lac-Tremblant-Nord	oui	oui	52	52
Lantier	oui	oui	954	954
Mont-Blanc	oui	oui	3800	3800
Montcalm	oui	oui	654	654
Sainte-Lucie-des-Laurentides	oui	à venir	1442	1442
Val-David	oui	oui	5587	5587
Val-des-Lacs			770	
Val-Morin	oui	oui	3092	3092
Ville de Mont-Tremblant	oui	oui	10825	10825
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	oui	oui	11327	11327
20	15	14	50213	45232
	75%			90%

Décompte total au 7 novembre 2022 selon les informations reçues

Autres MRC -municipalités ayant adopté la résolution	Appuis confirmés	Résolutions reçues
L'Ascension (MRC Antoine-Labelle)	oui	oui
Ste-Marguerite-du-lac-Masson (MRC Pays- d'en-haut)	oui	oui

Annexe D. Résolution d'appui de la MRC des Laurentides à la protection du Mont-Kaaikop



ARREBITZ - ARREBITZ
LA COMPTON - LA COMPTON
MONT-BLANC - MONT-BLANC
VAL-D'AURAY - VAL-D'AURAY

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le vingt-troisième jour du mois de novembre l'an deux mille vingt-deux

Rés. 2022.11.8850

Appui aux préoccupations des aires protégées

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité et qu'à ce chapitre, le milieu municipal doit agir pour lutter contre cet effondrement;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE pour la région des Laurentides, seuls 8,6 % du territoire est protégé;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop, lequel étant situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, est un symbole identitaire important pour la MRC des Laurentides étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas répertorié à titre d'aire protégée et que le milieu souhaite préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entamé des démarches visant la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE suivant les résultats de cette étude, la MRC pourra faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs quant aux aires protégées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Corbeil, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires;

ET

QUE suivant les résultats de l'étude visant l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés, le conseil des maires se positionnera quant à la reconnaissance d'aires protégées sur son territoire.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

délivrée à Mont-Blanc, ce 24 novembre 2022

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

N.B. Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil

MRClaurentides.qc.ca

Annexe E. Exemples d'arbres anciens observés au Mont-Kaaikop

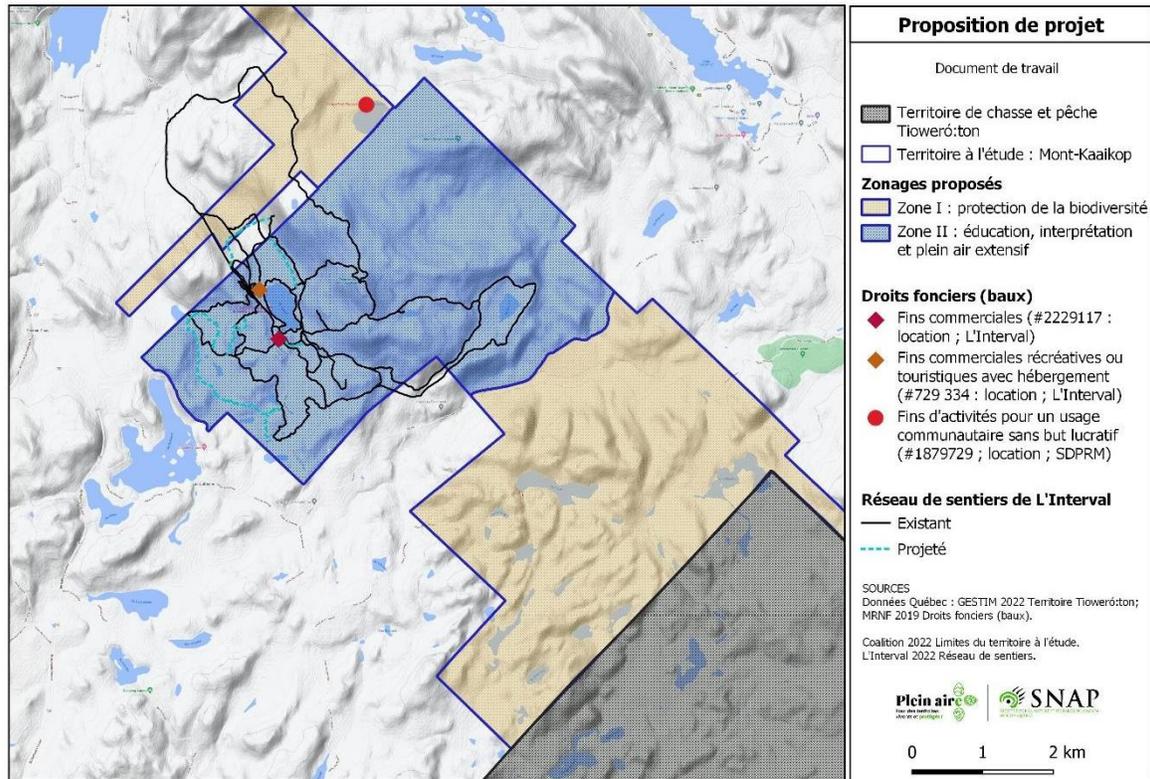


Crédit photo :

À gauche : André Goulet, 2020. Secteur de forêts anciennes dans le noyau de conservation sur le mont Kaaikop.

À droite : Institut des territoires, 2022. Secteur de forêts anciennes dans le noyau de conservation sur le mont Kaaikop.

Annexe F : Proposition de zonages pour le territoire à l'étude



Ces propositions de zonages sont basées sur différents plans de conservation, dont celui de la réserve de biodiversité Uaphiska. **Il s'agit d'une première ébauche, donc d'un zonage préliminaire, à reconsidérer avec le soutien du MELCCFP.** La zone 2 veillera aussi à protéger la biodiversité, dans une perspective de cohabitation avec la nature. Des inventaires supplémentaires sont aussi à prévoir.